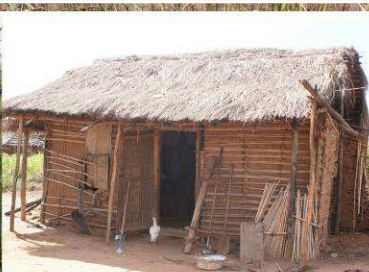


L'action de la fédération d'organisations paysannes VFTV dans le domaine de la migration Capitalisation des acquis



Ando Ralandison
Elsa Lauga



Mai 2011



Liste des sigles

AFD	Agence Française de Développement
Ar	Ariary
ASA	Ankohonana Sahirana Arenina (<i>Accueil des Sans-Abris</i>)
BAD	Banque Africaine de Développement
CEPE	Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CMR	Centre des Métiers Ruraux
COPLO	COMité de PILOtage
CPA	Centre de Production Agricole
CRS	Catholic Relief Services
CSB	Centre de Santé de Base
DAS	Détachement Autonome de Sécurité
DIVAM	DIVision d'Appui aux Migrations
DAOF	Direction de l'Appui à l'Organisation des Filières
EAF	Exploitation Agricole Familiale
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (<i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>)
FERT	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FFTS	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsahan'i Sofia (<i>Fédération des OP de la région Sofia</i>)
FIFATA	Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha (<i>Association pour le Progrès des Paysans</i>)
FIFATAM	Fikambanana Fampandrosoana ny TAntsaha Amoron'i Mania (<i>Association pour le Progrès des Paysans de la région Amoron'i Mania</i>)
FIKOTAM	Fikambanan'y KOperativa TAntsahan'Amoron'i Mania (<i>Union des Coopératives des Paysans de la région Amoron'i Mania</i>)
FLM	Fiangonana Loteriana Malagasy (<i>Eglise Luthérienne Malgache</i>)
FMG	Franc Malgache
GCV	Grenier Communautaire Villageois
GPR	Groupeement des Producteurs Ruraux
Ha	Hectare
JEA	Jeunes Entrepreneurs Agricoles
JER	Jeunes Entrepreneurs Ruraux
KOFAN	Comité d'Animation Villageoise
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	Madagascar Action Plan
MCA	Millenium Challenge Account

Capitalisation Migration VFTV – Liste des sigles

MDN	Ministère de la Défense Nationale
MinAGRI	Ministère de l'AGRIculture
OP	Organisation Paysanne
OPR	Organisation Paysanne Régionale
OTIV	Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola (<i>Institution de microfinance</i>)
PASAGE	Projet d'Action Sociale et d'Appui à la Gestion Economique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROJER	Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural
SAHI	Soa Ananana Harena Iombonana (<i>Fédération sous-régionale dans la Haute Matsiatra</i>)
SIF	Sehatra Iombonana ho an'ny Fananantany (<i>Solidarité des Intervenants sur le Foncier</i>)
SILC	Saving and Internal Lending Community (<i>Communauté d'Epargne et de Crédit Interne</i>)
SMAD	Service Militaire d'Action au Développement
UD	Unité de Développement
UFMR	Unité de Formation aux Métiers Ruraux
UPDR	Unité des Politiques de Développement Rural (MinAGRI)
VFTM	Vovonan'ny Fikambanan'ny Tantsaha Menabe (<i>Fédération des OP de la région Menabe</i>)
VFTV	Vovonan'ny Fikambanan'ny Tantsahan'ny Vakinankaratra (<i>Fédération des OP de la région Vakinankaratra</i>)
VIFAM	Vovonana Iraisan'ny Fikambanana Alaotra Mangoro (<i>Fédération des OP de la région Alaotra Mangoro</i>)
VOMBO	VOvonan'ny Mpamokatry BOngolava (<i>Fédération des OP de la région Bongolava</i>)

Sommaire général

Introduction.....	8
Partie 1 : Méthodologie utilisée par la mission de capitalisation	10
1.1. Phase 1 : Préparation de la mission (du 13.12.10 au 26.12.10).....	11
1.2. Phase 2 : Revue des données sur la migration (du 13.12.10 au 16.01.11)	11
1.3. Phase 3 : Collecte des données sur la migration (du 17.01.11 au 10.04.11).....	11
1.4. Phase 4 : Analyse des données recueillies et rédaction du rapport provisoire (du 07.03.11 au 01.05.11).....	12
1.5. Phase 5 : Finalisation du rapport et réalisation d'un film de capitalisation (du 18.04.11 au 31.05.11).....	12
Partie 2 : Contexte de la migration à Madagascar	14
2.1. Historique de la migration à Madagascar.....	15
2.1.1. <i>Epoque précoloniale</i>	15
2.1.2. <i>Epoque coloniale</i>	15
2.1.3. <i>Depuis l'indépendance (1960)</i>	15
2.2. Les mouvements migratoires actuels	16
2.3. Les différentes formes de migrations.....	17
2.4. Les régions d'accueil des migrants	17
Partie 3 : Retours d'expériences	18
3.1. Projets migratoires étatiques.....	19
3.1.1. <i>Projet pilote PNUD/FAO MAG – Insertion Professionnelle Agricole sur des Terres Nouvelles</i>	19
3.1.2. <i>Le PROJER</i>	21
3.2. Un projet de migration rurale mis en œuvre par une association : le cas de l'ASA.....	24
3.2.1. <i>Le constat de l'augmentation de la pauvreté urbaine à l'origine de la création de l'association</i>	24
3.2.2. <i>Déroulement d'un mouvement migratoire</i>	24
3.2.3. <i>Infrastructures et organisation sociale du site d'Ampasimpotsy</i>	26
Partie 4 : La migration spontanée : le cas de l'association Banjina	28
4.1. Présentation de l'association Banjina et naissance du projet migratoire	29
4.2. Départ vers le site de migration	31

4.3. Installation.....	35
4.3.1. Activités	35
4.3.2. Sécurité.....	36
4.3.3. Sécurisation foncière des terrains.....	36
4.3.4. Eau potable.....	36
4.3.5. Santé.....	36
4.3.6. Education	36
4.4. Organisation du site migratoire	37
4.5. Une manière originale d’instaurer la sécurité sur le site : la négociation avec les populations locales	39
4.5.1. Dialogue avec le chef Bara	39
4.5.2. « Fati-dra » ou liaison par le sang.....	40
4.5.3. Collaboration entre voisins	40
4.6. Appui aux migrants.....	40
Partie 5 : Proposition de démarche méthodologique pour l’accompagnement d’un mouvement migratoire.....	44
5.1. Enseignements des expériences migratoires	45
5.1.1. Profil des migrants	45
5.1.2. Choix du site de migration	45
5.1.3. Installation	46
5.1.4. Accompagnement.....	46
5.1.5. Raisons des départs	47
5.2. Conditions pour une migration pérenne	48
5.3. Recommandations aux autorités ministérielles	50
Conclusion	51
Bibliographie	53
Annexes	56

Table des encadrés

Encadré 1 : Les trois types de migrations internes à Madagascar	16
Encadré 2 : La commune rurale d'Ambararatabe (région Bongolava).....	19
Encadré 3 : La "success story" de Haingo Randrianomenjanahary	20
Encadré 4 : Autres critères de recrutement du PROJER.....	21
Encadré 5 : Pérennisation du PROJER.....	22
Encadré 6: Financement de l'ASA.....	24
Encadré 7: Appui à l'installation définitive.....	25
Encadré 8: Dossier à constituer pour mettre en place un projet migratoire	29
Encadré 9: Jean Maurice Ravonjjarison	29
Encadré 10: Conditions d'adhésion et de renvoi de Banjina	30
Encadré 11: Origine des migrants.....	31
Encadré 12: Témoignage d'un pionnier: Rajean.....	31
Encadré 13: Témoignage d'un migrant de la deuxième vague	33
Encadré 14: Témoignage d'un jeune migrant	33
Encadré 15: Les raisons de la migration de Rakotondravony, dit Dada Vony, et d'Albert Randrianasolo, dit Dada Katy	34
Encadré 16: Quelques chiffres.....	35
Encadré 17: L'entente avec les Bara.....	39
Encadré 18: La formation des leaders à l'Université Paysanne.....	40
Encadré 19: Le contenu des formations de VFTV.....	41
Encadré 20 : Le modèle SILC	42
Encadré 21 : Enseignement n°1.....	45
Encadré 22 : Enseignement n°2	45
Encadré 23 : Enseignement n°3.....	45
Encadré 24 : Enseignement n°4.....	46
Encadré 25 : Enseignement n°5	46
Encadré 26 : Enseignement n°6.....	47
Encadré 27 : Enseignement n°7	47
Encadré 28 : Enseignement n°8.....	47
Encadré 29: L'avis de Bekoto, sociologue, sur la migration	48
Encadré 30: Mamy Rajohanesa, Président de FIFATA, partage son point de vue sur la migration.....	48
Encadré 31: Extrait d'un atelier de lobbying sur la migration organisé par FIFATA.....	49

Table des photos, tableaux, et schémas

Tableau 1 : Acteurs rencontrés lors des missions à Antsirabe et Antananarivo	12
Photo 1 : Un migrant de l'ASA en train de cultiver son champ à Ampasimpotsy	26
Photo 2 : Le technicien Jean-Maurice Ravonjariason	29
Photo 3 : Le village de Nomenjanahary	30
Schéma 1 : Le plan d'aménagement du village de Nomenjanahary	32
Photo 4 : Rakotondravony, dit Dada Vony	34
Photo 5 : Albert Randrianasolo, dit Dada Katy, dans son jardin d'arbres fruitiers	34
Photo 6 : Les rizières des migrants de Nomenjanahary	35
Photo 7 : L'école de Nomenjanahary	37
Schéma 2: Organigramme de l'association Banjina et du site de migration de Nomenjanahary	38
Photo 8: L'ancien Président de VFTV en train de former les migrants de Nomenjanahary à la culture d'oignons	41
Photo 9 : Une séance de formation SILC à Nomenjanahary	43

Table des photos d'illustration

Photo Introduction : Paysans en activité	9
Photo page de garde Partie 1 : Maison d'un migrant à Nomenjanahary	10
Photo page de garde Partie 2 : Migrants dans les champs à Nomenjanahary	14
Photo page de garde Partie 3 : Jeunes femmes avec enfants sur la route de Nomenjanahary ...	18
Photo page de garde Partie 4 : La rue principale du village de Nomenjanahary	28
Photo page de garde Partie 5 : Les paysans à l'œuvre dans les rizières	44
Photo Conclusion : Culture des brèdes	52

Introduction

A Madagascar, **75% de la population vit en milieu rural**, et l'agriculture emploie près de **60% des actifs**. L'agriculture est donc un secteur clé de l'économie malgache. Cependant, son faible rendement ne permet pas encore au pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le territoire malgache est également caractérisé par **une densité de peuplement déséquilibrée** : les Hautes Terres centrales sont très peuplées, alors que le Moyen Ouest reste quasiment inoccupé. Face à ce constat, l'Etat malgache a mis en place, depuis les années 1970, des **projets migratoires** visant à désengorger les Hautes Terres. Des associations ont également tenté l'expérience migratoire.



FIFATA, créée en 1989, regroupe de nombreuses organisations agricoles (coopératives, caisses mutuelles de crédit, fédérations d'organisations paysannes), soit un total de **113 000 agriculteurs et agricultrices** membres d'OP dans 10 régions de Madagascar. FIFATA et ses Fédérations régionales d'OP restent persuadées que **la migration est une des solutions à la pauvreté rurale**.

L'association **FERT** est partenaire de FIFATA depuis sa création. Le « **projet Services** » (« Accompagnement de FIFATA et de 8 OP régionales dans le développement, la professionnalisation et la défense de services à l'agriculture portés par la profession, à Madagascar »), mis en œuvre par FERT et FIFATA sur la période 2010-2012 et financé par l'AFD, vise à développer une offre de services de qualité portée par ces 8 Organisations de Producteurs fédérées au sein de FIFATA. Les 8 OPR ont développé un certain nombre de services, identiques ou non, qu'elles ont adaptés au contexte spécifique de leur région. Dans le cadre d'une réflexion concertée, elles se sont entendues en 2009 pour développer un fonctionnement en réseau en positionnant chaque OPR en « **tête de réseau** » pour un service donné.

La fédération VFTV dans la région Vakinankaratra est tête de réseau pour le service « migration ». En effet, en réponse aux besoins exprimés par ses membres, elle accompagne depuis 2006 un mouvement de migration initié en 2002 par l'association **Banjina**, à **Nomenjanahary**, à l'ouest de la région. Dans le cadre du « projet Services », une mission de capitalisation des actions de VFTV dans le domaine de la migration a été conduite de Décembre 2010 à Mai 2011 afin de permettre à la fédération d'améliorer ce service et d'en valoriser les acquis au bénéfice des autres OPR membres de FIFATA et des autres acteurs travaillant sur ces questions.

Ce travail de capitalisation a été réalisé dans le cadre du projet « Accompagnement de FIFATA et de 8 OP régionales dans le développement, la professionnalisation et la défense de services à l'agriculture portés par la profession, à Madagascar ». La mise en œuvre de ce projet est assurée par FERT et FIFATA, et cofinancée par l'AFD. Les opinions exposées ici n'engagent pas l'AFD.



Crédit ADRA

Partie 1 : Méthodologie utilisée par la mission de capitalisation



Crédit VFTV

Capitalisation Migration VFTV – Partie 1 : Méthodologie utilisée par la mission de capitalisation
La méthodologie suivie par ce travail de capitalisation se subdivise en cinq phases.

1.1. Phase 1 : Préparation de la mission (du 13.12.10 au 26.12.10)

Un **comité de pilotage (COPILLO)** a été mis en place pour suivre l'ensemble du travail de capitalisation. Ses membres sont constitués de représentants de FERT et de FIFATA ainsi que des fédérations d'organisations paysannes membres concernées par le service de migration :

- FERT :
 - o Solange RAJAONAH, Représentante de FERT à Madagascar
 - o Christophe FRANÇOIS, Assistant Technique FERT coordinateur du Projet Services
 - o Marta KASPRZYK, AT FERT assistante au coordinateur du Projet Services
- FIFATA :
 - o Mamy RAJOHANESA, Président de FIFATA
 - o Colette RAVELOMANANA, Directrice de FIFATA
 - o Herizo RAKOTONDRABE, Directeur de VFTV
 - o Haingo RAHARIMANANA, Responsable Foncier de FIFATAM

Ce COPILLO a pour fonction d'**aider** et d'**orienter** les deux chargées de mission en charge de la capitalisation.

Le **chronogramme** de la mission (phasage des différentes étapes, planification des réunions du COPILLO) a été établi sur six mois.

Grâce aux connaissances des membres du COPILLO, la liste des **personnes ressources** pour chaque thème a pu être élaborée.

1.2. Phase 2 : Revue des données sur la migration (du 13.12.10 au 16.01.11)

Au cours de cette deuxième phase, les documents relatifs au domaine de la migration à Madagascar ont été exploités d'une manière aussi exhaustive que possible. Ces documents peuvent être classés en différentes catégories : articles scientifiques, ouvrages, textes législatifs, documents ministériels, documents des fédérations, articles de journaux, articles divers, sites internet.

Cette compilation a permis de dresser un **panorama** de la situation actuelle de la migration à Madagascar (projets migratoires passés, actuels et futurs, difficultés rencontrées, solutions proposées), de rédiger une note de **synthèse** et d'élaborer les questionnaires des entretiens. Ces éléments ont été validés par le COPILLO.

1.3. Phase 3 : Collecte des données sur la migration (du 17.01.11 au 10.04.11)

Une 1^{ère} mission a eu lieu à **Antsirabe** les 19 et 21 Janvier 2011, suivie d'une 2^{ème} mission à **Antananarivo** du 25 au 31 Janvier 2011. Des entretiens ont été réalisés auprès des entités suivantes:

Type d'acteurs	Nom
ONG	MEDIMA 2000, ASA, Zoma
Sociologue	Honoré Augustin Rabekoto dit Bekoto
Projet et programme	PROJER, SMAD
Service du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	Unité des Politiques de Développement Rural (UPDR), Direction de l'Appui à l'Organisation des Filières (DAOFF)
Autre ministère	Ministère de la Population

Tableau 1 : Acteurs rencontrés lors des missions à Antsirabe et Antananarivo

Les questions portaient essentiellement sur la **vision** de la migration qu'avait chaque acteur, l'**intérêt** pour les paysans malgaches de mettre en place des projets migratoires et les **difficultés** rencontrées par ces derniers. Les entretiens ont été enregistrés et ont fait l'objet d'un **compte-rendu**. Un **document de synthèse** a ensuite été rédigé afin de faire ressortir les **éléments essentiels** de tous ces entretiens.

Une 3^{ème} mission à **Ambararatabe**, village de migrants, s'est déroulée du 22 au 24 Février 2011. Les chargées de mission ont interrogé les différents « types » de migrants présents dans ce village : migrants spontanés, migrants de projets étatiques (1974, PROJER).

Enfin, les chargées de mission se sont rendues du 29 mars au 1^{er} avril 2011 dans le village de **Nomenjanahary**, village de migrants spontanés appuyés par VFTV et objet principal de cette étude. Lors de cette rencontre, la méthode du « **focus group** » a été utilisée : cette méthode permet une meilleure remontée des idées et suggestions dans la mesure où les lacunes des uns sont compensées par l'apport des autres.

1.4. Phase 4 : Analyse des données recueillies et rédaction du rapport provisoire (du 07.03.11 au 01.05.11)

Les informations recueillies lors de la recherche bibliographique, des entretiens et des visites de terrain ont ensuite été **comparées** et **analysées** lors de cette quatrième phase. Cette analyse a permis d'élaborer une première version du rapport de capitalisation.

1.5. Phase 5 : Finalisation du rapport et réalisation d'un film de capitalisation (du 18.04.11 au 31.05.11)

Lors des entretiens et des visites de terrain, des séquences ont été filmées, destinées à la réalisation d'un **film** pour donner à voir de façon plus vivante les résultats de la capitalisation.

Partie 2 : Contexte de la migration à Madagascar



Crédit VFTV

La migration peut se définir comme **l'action d'une personne quittant son lieu de naissance ou de résidence pour un autre lieu**. Elle est le plus souvent interne, le migrant restant dans le pays. Dans la majorité des cas, il quitte la campagne pour s'établir en ville.

2.1. Historique de la migration à Madagascar

2.1.1. Epoque précoloniale

Les migrations sont dites « **de contrainte** » (persécutions ethniques, religieuses, guerres civiles). L'introduction et le développement massif de cultures nouvelles telles que la vanille, le café, la canne à sucre ou le girofle, ont favorisé le développement de **zones densément peuplées**, essentiellement dans l'**Est** de l'île.

2.1.2. Epoque coloniale

Le développement des **cultures de rente** est ensuite organisé par les autorités coloniales françaises (1896-1960) et suscite des mouvements migratoires significatifs avec l'arrivée de ruraux, particulièrement dans les zones humides de la côte Est. Ces mouvements sont permis et accompagnés par une **politique de « mise en valeur » du territoire**, qui se traduit par la construction d'immenses concessions coloniales et d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires.

2.1.3. Depuis l'indépendance (1960)

La fin de la période coloniale (1960) ne marque pas la fin des grandes opérations d'aménagement. Le premier plan quinquennal, qui s'inscrit dans la continuité de la politique agricole coloniale, favorise trois grands types de projets : des sociétés d'aménagement, des fermes d'Etat et des projets visant à augmenter la productivité rizicole. Ceci nécessite des apports de main-d'œuvre importants qui suscitent des mouvements migratoires vers les régions bénéficiaires. Pour provoquer ces migrations et les organiser, l'Etat met en place des conditions d'accueil favorables sur les zones qu'il souhaite peupler : octroi de terres, distribution de semences... Dans les faits, **ces migrations organisées ont souvent échoué** : les nouveaux arrivants s'intègrent difficilement aux populations locales et sont confrontés à des problèmes d'insécurité favorisés par l'éloignement et l'enclavement des zones d'accueil.

A partir de 1975 s'est développé un phénomène de **migrations spontanées** jusqu'aux années 1990, le plus souvent de l'Est vers l'Ouest de l'île. Il existe également des **mouvements migratoires saisonniers** de longue durée (6 mois et plus) généralement liés aux travaux agricoles ou à l'élevage et au commerce des zébus.

2.2. Les mouvements migratoires actuels

Du fait de son caractère insulaire et de sa position géographique éloignée des grands courants migratoires mondiaux, Madagascar a très peu d'échanges de population avec l'extérieur. Les migrations internationales sont de faible importance. Les migrations internes sont plus intenses.

Le territoire malgache se caractérise actuellement par une **asymétrie Est/Ouest** :

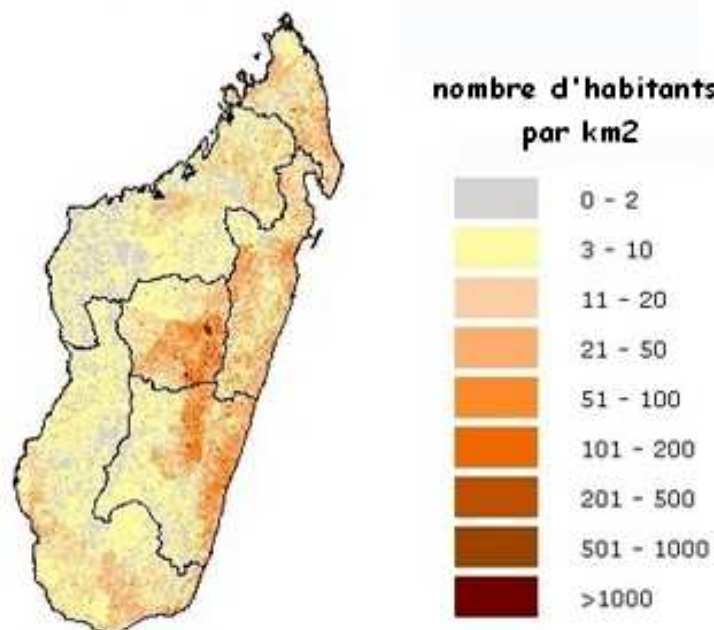
- **Une côte Est densément peuplée** avec un accroissement de cette densité avec l'altitude jusqu'aux Hautes Terres centrales où l'on trouve les densités de peuplement les plus fortes, coïncidant avec la présence de la capitale Antananarivo ;
- Des Hautes terres en redescendant vers l'Ouest, les densités s'affaiblissent jusqu'à des espaces quasi vides d'hommes. A quelques rares exceptions essentiellement côtières, **la moitié Ouest du pays reste très peu peuplée.**

Encadré 1 : Les trois types de migrations internes à Madagascar

- Un type traditionnel concerne les migrations d'espace rural à espace rural, majoritaires à Madagascar
- Une migration de plus en plus fréquente mais d'ampleur modérée est dirigée du milieu rural vers le milieu urbain
- Une migration plus récente concerne les nouvelles zones d'extraction minières (Moramanga, Tamatave, Fort Dauphin...) et les zones franches* (Antananarivo essentiellement).

** Portion de territoire soustraite à l'application des droits de douane*

DENSITE DE POPULATION



Carte 1 : Densité de population sur le territoire malgache
(Source : Académie d'Aix Marseille)

Un chiffre montre bien le morcellement des parcelles agricoles à Madagascar et la nécessité de la migration : **97% des exploitations agricoles ont une surface inférieure à 3 ha.**

2.3. Les différentes formes de migrations

On distingue traditionnellement deux formes de migration : **la migration organisée** (par des acteurs étatiques ou des associations) et **la migration spontanée**.

L'Etat Malgache considère la **réinsertion en milieu rural** comme une **solution efficace** permettant de réintégrer socialement les jeunes sans emploi et les familles en difficulté. Des associations se lancent également dans l'organisation de mouvements migratoires vers des régions présentant de vastes terrains inoccupés (Moyen Ouest).

Dans certains cas, des paysans peuvent initier spontanément un mouvement de migration, puis être accompagnés dans leur démarche d'installation par une structure, en générale une association¹.

2.4. Les régions d'accueil des migrants

Le **Moyen Ouest (parties Nord et Centre)** est la principale zone d'accueil des migrants. Cette zone est restée très peu peuplée jusqu'à une époque récente. Elle était le domaine de l'élevage bovin des grands propriétaires des Hauts-Plateaux, mais aussi d'autres populations d'éleveurs, les Bara et les Antandroy venant du Sud, ce qui explique qu'aujourd'hui l'on assiste à une superposition d'activités agricoles et pastorales à l'origine de problèmes d'intégration. **C'est une région à forte capacité d'absorption, propice à de nombreuses activités agricoles et rurales.** S'ouvrent d'autres zones d'accueil dans le Sud du pays, mais où sont observés seulement quelques mouvements ponctuels de migration organisée.

¹ C'est le cas des migrants de Nomenjanahary, appuyés par l'association Banjina.

Partie 3 : Retours d'expériences



Crédit FIFATA

3.1. Projets migratoires étatiques

3.1.1. Projet pilote PNUD/FAO MAG – Insertion Professionnelle Agricole sur des Terres Nouvelles

Un **projet** pilote financé par le **PNUD**, avec un cofinancement de la **Banque mondiale** à travers le PASAGE (Projet d'Action Sociale et d'Appui à la Gestion Economique) et exécuté par la **FAO** a été mis en œuvre de **1990 à 1996**.

Le projet a permis l'installation de quelques **300 jeunes universitaires diplômés** sur des terres inexploitées, dans la région du **Bongolava (Moyen Ouest)** notamment. Ces **Jeunes Entrepreneurs Agricoles** (JEA) ont mis en valeur plus de 2000 ha de nouvelles terres ayant engendré d'importantes productions en riz, maïs, arachide, certaines cultures de rente (piment, oignon) ainsi que des cultures maraîchères et d'élevage. D'autres effets induits ont aussi pu être enregistrés : le désenclavement des villages, la distribution de revenus aux paysans, l'organisation d'un circuit de collecte et de vente d'intrants, l'ouverture de cabinets de médecine rurale et de petits centres scolaires. Une association de jeunes entrepreneurs ruraux (AJEA) a également été constituée par la première promotion.

Encadré 2 : La commune rurale d'Ambararatabe (région Bongolava)

La commune rurale d'Ambararatabe se situe à 33 km de Tsiroanomandidy. Elle compte 11 450 habitants répartis dans sept fokontany. A l'origine, c'est un village fondé par des migrants. A l'époque il n'y avait que cinq maisons et un pâturage pour les bœufs. Les migrants cultivent du riz, du maïs, du manioc ainsi que différents pois. De nombreux marchands viennent régulièrement dans la commune pour vendre et acheter des marchandises. La commune est aujourd'hui dotée d'écoles publiques et privées, et d'un centre de santé de base.

Les habitants d'Ambararatabe se divisent en deux parties : les migrants formés par l'Etat, qui vivent dans la partie sud de la commune, et ceux qui ont migré volontairement, qui se trouvent dans la partie nord. Le maire actuel d'Ambararatabe, Ambroise Randrianarison, est l'un des premiers migrants installés dans ce village. Il faisait partie des vingt premières familles arrivées au centre d'accueil et de formation d'Ambararatabe en 1973. La majorité de ces migrants venaient du district d'Ambatolampy (région Vakinankaratra), Andramasina (région Anamalanga) et de Toamasina (région Atsinanana).

Encadré 3 : La "success story" de Haingo Randrianomenjanahary



Haingo Randrianomenjanahary, Président de la fédération VOMBO, a fait partie des JEA.

"En 1991, j'étais en train de terminer mes études à l'université. C'est par le biais de mon club sportif que j'ai été informé de ce projet d'installation de jeunes agriculteurs. Mon père n'était pas convaincu par mon projet, mais j'ai persévéré. En effet, depuis tout petit, je suis passionné par l'agriculture et l'élevage.

Je me suis alors rendu dans la région Bongolava, et en voyant l'immensité du territoire et la qualité des sols, j'ai tout de suite été séduit. J'ai monté mon dossier et j'ai été sélectionné. Avec les autres candidats, nous avons suivi un stage de six mois sur le site d'Ambararatabe, où j'habite actuellement. Nous nous sommes ensuite installés à Ampoaramaso [site des exploitations agricoles], où nous avons d'abord dormi dans l'école, fermée pendant les vacances. Nous avons ensuite construit des maisons en paille au début, puis en bambou, puis en terre, et finalement en briques.

La première année d'installation, j'ai bien réussi grâce à l'appui du projet pour la préparation du sol et l'acquisition du matériel de travail (charrue, herse, paire de zébus pour le labour). Le projet nous a donné 15 ha de terre sur les plateaux. Grâce à l'argent gagné lors de cette première année, j'ai pu acheter des rizières de bas-fonds et une autre paire de zébus. Mais les quatre zébus ont été volés par les dahalo* pendant la deuxième année !

J'ai ensuite décidé de me tourner vers l'élevage porcin. Mais les nouveaux porcelets que j'avais achetés à Antananarivo ont eu la Peste Porcine Africaine, et ont contaminé toute la porcherie. La troisième année, j'ai donc perdu neuf porcs ! Pendant cette troisième année, nous étions devenus des leaders et nous devions vendre nos produits. Nous avons fait un contrat de 24 tonnes de paddy mais nous avons été confrontés à des défauts de paiement de la part des acheteurs.

J'ai été gravement malade pendant la quatrième année et j'ai donc dû repartir de zéro lors de la cinquième année. J'ai pu reprendre mes activités agricoles grâce à l'aide d'un ancien collaborateur du projet qui a constaté mon dynamisme et mon envie de réussir, et qui m'a donné de l'argent pour pouvoir acheter des zébus. Comme je ne voulais pas sacrifier ma famille à cause de mon dévouement à l'agriculture, j'ai accepté un poste d'animateur dans l'ONG d'une amie, tout en continuant mon exploitation agricole. C'est à cette époque que la fédération VOMBO a été créée [en 2000]. J'ai tout d'abord fait partie du Conseil d'Administration de VOMBO, avant d'en devenir le président en 2004. Entre-temps, ma femme a obtenu un poste d'enseignante. J'ai alors pris la décision d'arrêter mon travail dans l'ONG et de consacrer tout mon temps à l'agriculture.

Le projet nous avait offert 15 ha de plateaux. Actuellement, j'ai 24 ha de plateaux et environ 7 ha de bas-fonds".

* Voleurs de bétail

3.1.2. Le PROJER

Ce projet d'installation des jeunes ruraux dans le **Moyen Ouest** destiné aux **jeunes diplômés d'Antananarivo** a été mis en œuvre de **2000 à 2008** avec le concours financier du FAD (Fonds Africain de Développement) et du Gouvernement malgache. En 2008, la BAD (Banque Africaine de Développement) a donné un avis favorable pour la poursuite de la **deuxième phase**, qui devait débuter en mars 2009. Mais la crise politique a interrompu le processus.

L'objectif de ce projet était d'**améliorer les conditions de sécurité alimentaire** et d'**augmenter les revenus dans le monde rural** par la promotion de la production agricole, la formation, l'équipement et le conseil technique auprès de jeunes entrepreneurs. Le terrain retenu pour le projet appartient à l'Etat (fermes d'Etat).

Les communes dans la zone du PROJER sont des communes récentes, qui ont à peine dix ans d'existence. Les populations locales sont elles-mêmes composées de migrants qui sont arrivés dans cette région à l'époque des fermes d'Etat.

- **Les critères de recrutement des migrants**

Le migrant du PROJER est titulaire du baccalauréat ou a un niveau Terminal. En effet, les candidats doivent avoir un minimum d'éducation pour pouvoir suivre une **formation de huit mois** avant l'installation sur le site. Cette formation a pour but de créer un **esprit entrepreneurial** chez le jeune migrant et lui permettre d'acquérir des **compétences techniques et de gestion**. Il s'agit aussi d'évaluer sa **capacité d'adaptation** aux conditions de vie et de travail en milieu rural, et de préparer son insertion professionnelle dans un contexte collectif et associatif. Mais des paysans ayant un niveau d'éducation de troisième sont également recrutés, ils sont majoritairement originaires de la région du site d'installation. Ces paysans permettent de faciliter l'intégration des jeunes avec les populations locales. 20% des jeunes recrutés viennent du milieu rural. Il y a 30% de femmes².

Encadré 4 : Autres critères de recrutement du PROJER

- Avoir moins de 35 ans
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Etre sur le plan médical apte à travailler en milieu rural

- **Installation**

Le PROJER fournit les matériaux de construction pour les maisons mais la main-d'œuvre et le sable ou les gravillons sont à la charge des migrants afin de les responsabiliser.

Les jeunes reçoivent **12 ha** chacun. La première année, le PROJER les aide à exploiter 5 ha, et la deuxième année, les jeunes sont seuls pour exploiter le reste. Tout ce qui est produit sur leur terrain leur revient. En **deuxième année** d'installation, les migrants ont la possibilité de souscrire des crédits.

² Approche genre, condition de la BAD.

Ce n'est qu'au bout de la **cinquième année** d'installation que les jeunes obtiennent le **titre foncier** de leur terrain. Une cinquantaine de jeunes sont aujourd'hui propriétaires.

Une fois installé, le migrant a la possibilité de faire venir sa famille.

Les principales activités agricoles sont le riz pluvial et le maïs. Les jeunes pratiquent également l'élevage de porcs et de petits ruminants.

Une route a été construite, ainsi que **trois écoles, six centres de santé de base, et un poste de sécurité de la gendarmerie** à Ambatofotsy. Il y a également **des puits**.

- **Résultats du projet**

325 jeunes (JER) ont été recrutés par le PROJER, divisés en **quatre promotions**. **302 jeunes ont été formés**. Parmi eux, **seuls 266 se sont vraiment installés après la fin de la formation**. **158 ont construit leur maison**. Les autres (soit **108 personnes**) ne se sont pas installés durablement sur le site, ils n'y sont que pendant la campagne agricole (saison des pluies pour les cultures pluviales, octobre-avril). Ils font le va-et-vient entre le site de migration et Antananarivo.

- **Difficultés**

Au plan opérationnel, les performances du PROJER sont jugées **modérément satisfaisantes**. Le projet a réussi à mettre en place des infrastructures de base de qualité mais elles n'ont été réalisées que tardivement. Le PROJER a également connu des **problèmes d'abandon des JER** formés (18 % d'abandon) ainsi qu'un **faible taux de mise en valeur des terres** : sur les 12 ha octroyés, les JER n'ont exploité en moyenne que 4 à 5 ha avec de faibles rendements (30 à 50 % des rendements prévus), et des taux de recouvrement du crédit faibles, inférieurs à 15%.

Très peu de migrants avaient des connaissances en agriculture. **La moitié de ces jeunes migrants échouent dans leur projet de s'installer comme exploitant agricole dans les quatre premières années**, et cela malgré l'aide apportée par le PROJER³.

Encadré 5 : Pérennisation du PROJER

A la fin de la première phase du PROJER, l'Etat malgache et la BAD ont signé un accord pour éviter que les acquis de la première phase ne se perdent. Le centre de formation d'Ambatofotsy a été créé pour assurer la consolidation et la pérennisation des acquis durant la phase transitoire. Il accueillera pendant la deuxième phase du projet des paysans venant de tout Madagascar pour les former. Dans ce centre, il y a un bâtiment de formation, un bâtiment multi-fonction (pour les spectacles, les ateliers), des logements pour les stagiaires. Actuellement, ce centre a une autonomie de gestion grâce à des prestations de services (labour par exemple) et emploie une quinzaine de personnes.

³ Bulletin d'Information sur la Population n°12, *Migrations et Développement*, Janvier 2006

Différents obstacles expliquent cette situation :

- **Ces jeunes avaient peu d'expérience de la vie en zone rurale** : le manque d'infrastructures (sanitaires, scolaires), l'isolement (peu de voies de communication), l'insécurité (Tsiroanomandidy est une région où les dahalo sévissent) rendent les conditions de vie particulièrement difficiles.
- **Les jeunes recrutés étaient souvent immatures**. Les migrants avaient entre 20 et 23 ans et pensaient qu'une fois installés sur le site, ils s'enrichiraient rapidement. Certains ont été déçus et se sont contentés de faire des allers-retours entre le site du PROJER et Antananarivo.
- **L'intégration sociale de ces migrants est complexe**. La population originaire de la région ne voit pas toujours d'un bon œil l'arrivée de ces migrants. Les nouveaux venus ont malgré tout développé des **stratégies** pour tenter de s'intégrer (prêt de leur matériel agricole aux autres paysans, inscription dans les associations locales, etc.).
- **Des problèmes liés à l'insécurité (foncière ou autre) subsistent**. Les terres attribuées aux nouveaux arrivants appartiennent à l'Etat mais leur propriété est parfois revendiquée par les populations locales qui les mettent en valeur de façon plus ou moins irrégulière. Egalement, la présence des dahalo a obligé les jeunes à abandonner l'élevage de zébus, de peur de se les faire voler.
- **Le manque d'expérience des jeunes en matière d'agriculture est un facteur important d'échec**. La formation d'à peine une année n'est pas suffisante pour tous et l'encadrement technique sur place ne répond pas toujours à leurs besoins.
- **Les départs définitifs sont dus à l'absence de vocation agricole des recrutés**. Certains se sont portés volontaires car ils étaient chômeurs et n'arrivaient pas à trouver d'emploi. Quand la zone franche d'Antananarivo a été créée en 2004, beaucoup de jeunes ont quitté le site de migration.

3.2. Un projet de migration rurale mis en œuvre par une association : le cas de l'ASA

3.2.1. Le constat de l'augmentation de la pauvreté urbaine à l'origine de la création de l'association

L'ASA a été créée en 1991 à l'initiative du **Frère Franciscain Jacques Tronchon** face au constat de l'augmentation de la pauvreté des citadins malgaches et à l'inefficacité des solutions proposées par l'Etat. Le projet de l'ASA est destiné à des **familles en grande précarité**,



vivant en-deçà du seuil de pauvreté, en ville ou à la campagne, et disposées à changer de mode de vie pour aller vers une réinsertion progressive et durable, en milieu rural ou urbain⁴.

En 1995, le premier **centre d'action sociale ASA** (CASA 1) est ouvert au **Village Saint-François**, à Antananarivo (région Analamanga), et quinze premières familles sont accueillies. Deux autres centres d'action sociale voient ensuite le jour (à Antanety/Ambatomirahavavy, région Analamanga, et à Ampasimpotsy, Commune rurale de Maroharona, région Bongolava) en 1996 et 1997.

Encadré 6: Financement de l'ASA

Le Réseau de Soutien de l'ASA en France, qui regroupe aujourd'hui seize associations, permet de financer une partie des activités. L'ASA fonctionne également grâce aux dons de donateurs privés, de bailleurs de fonds, des recettes d'activités telles que l'artisanat et la broderie. L'association gère enfin un gîte d'étape pour les voyageurs ainsi qu'un restaurant.

3.2.2. Déroulement d'un mouvement migratoire

- **Pré-CASA : année probatoire**

L'ASA procède en amont au **repérage** des familles disposées à recevoir une formation en vue de leur réinsertion en ville ou à la campagne. Ce repérage se fait par le biais d'une **enquête** qui permet de dresser un profil des familles (origine géographique, sources de revenus, raisons de leurs difficultés, conditions de vie, perspectives d'avenir). Cette phase est réservée à l'**alphabétisation intensive** et à la **culture potagère**, avec autogestion de la commercialisation des produits des jardins des familles bénéficiaires.

- **CASA 1**

Pour préparer les familles à la migration en milieu rural, le séjour dure **une année** et se déroule à **Antanety** (commune d'Ambatomirahavavy à 15km d'Antananarivo). Des **actions sociales** sont menées, comme la régularisation des papiers administratifs, et des **activités agricoles**

⁴ Nous nous concentrerons ici sur le volet rural.

génératrices de revenus sont mises en place. Les adultes sont formés (formation agricole et artisanale) et les enfants sont scolarisés.

- **CASA 2**

Pendant cette étape décisive, qui dure un an, se met en place une **dynamique villageoise** nécessaire à l'intégration en milieu rural. Les hommes apprennent **le travail de la terre et de l'élevage**, et approfondissent **leur savoir-faire artisanal** (maroquinerie, marqueterie, travail de la corne de zébu, tissage, fabrication d'outils, travaux de maçonnerie). Les femmes se perfectionnent également dans les activités artisanales : vannerie, broderie, couture. Les familles apprennent à gérer un budget familial grâce aux recettes générées par ces travaux. Des actions sociales sont toujours menées : régularisation des papiers, animations spirituelles et culturelles, réunions de prises de décisions participatives et de communication interpersonnelle.

La structure de migration de CASA 2 s'appuie sur un petit hameau d'une vingtaine de logements à **Antanety**.

- **CASA 3**

Cette phase est l'aboutissement du processus de réinsertion définitive, réalisant l'objectif de l'ASA, soit **l'autonomisation** de chaque famille réinsérée.

Chaque promotion arrivant sur le site d'**Ampasimpotsy** (205 km à l'ouest d'Antananarivo, région Bongolava) constitue un **village de migrants** d'une vingtaine de familles. Sous l'encadrement technique de l'ASA, **les familles construisent leur maison individuelle** à partir d'une dotation de matériaux remboursable plus tard à l'ASA, et exploitent **5 ha** de terres qui leur sont concédés avec une dotation (remboursable à terme) de zébus, intrants et matériels agricoles adéquats. L'échéance de remboursement s'étale sur cinq ans.

Au bout de deux ans, les familles acquièrent leur **autosuffisance alimentaire**, leurs excédents conduisant à des échanges entre villageois. Un **circuit de commercialisation** par le biais de **groupements agricoles** s'établit alors. Au bout de sept ans, les familles accèdent à la propriété foncière, les diverses entités villageoises générant le cadre administratif d'une nouvelle commune rurale. A l'heure actuelle, l'ASA a obtenu **107 titres fonciers** pour autant de familles sur 400.

L'association essaie également de convaincre les familles de construire leurs **tombeaux** sur le site afin qu'ils adoptent « *la conception du nouveau Tanindrazana*⁵ ».

Encadré 7: Appui à l'installation définitive

Après leur installation, les familles sont accompagnées par l'ASA pendant les vingt-quatre premiers mois. L'aide apportée est dégressive : les douze premiers mois, l'aide (alimentaire, sanitaire et scolaire) est complète mais diminue petit à petit jusqu'à disparaître.

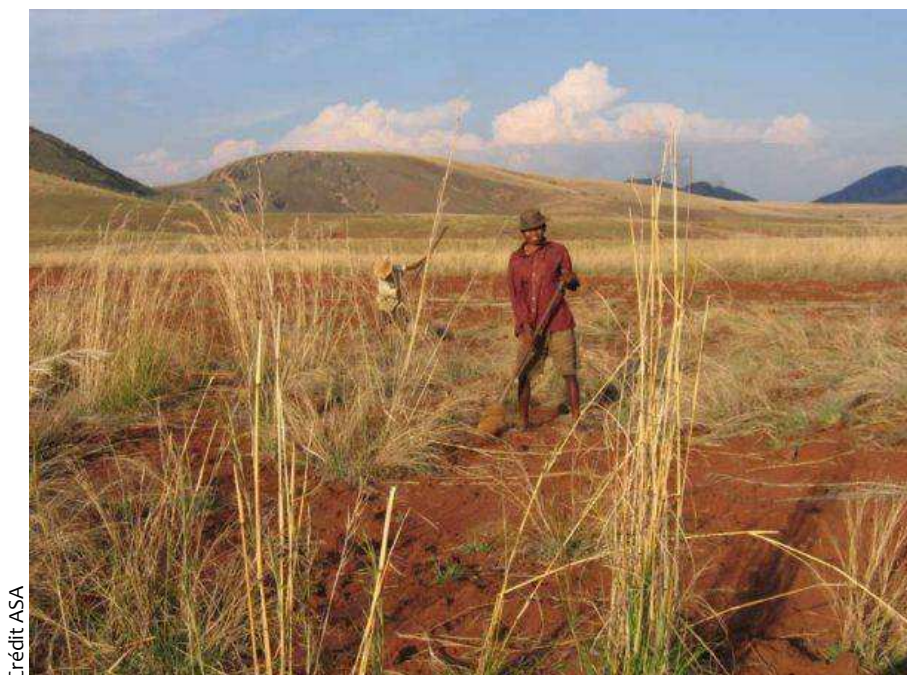
⁵ « Terre des ancêtres »

3.2.3. Infrastructures et organisation sociale du site d'Ampasimpotsy

Le site d'Ampasimpotsy s'étale actuellement sur 12 000 ha et est équipé en infrastructures ouvertes aux habitants de la région : **deux centres de santé de base, deux écoles** (primaire et secondaire), **puits, latrines**. 1500 jeunes sont scolarisés dans les écoles de l'ASA. Le **Centre des Métiers Ruraux (CMR)** prend le relais des écoles après la classe de troisième. Des **formations** sont dispensées en agriculture, élevage, mécanique agricole, menuiserie, forgerie, couture, vannerie, etc. Il y a une trentaine de formateurs sur le site. La participation des parents à la scolarisation de leurs enfants est symbolique (400 Ar⁶ pour une année), il en est de même pour les CSB (500 Ar).

Le **Groupe des Producteurs Ruraux (GPR)** a été créé en 2009 et rassemble les paysans de la zone (du site de l'ASA et des alentours). Il permet de faciliter la collecte et l'écoulement des productions, ainsi que l'approvisionnement des paysans en matériel et intrants agricoles. Le GPR gère également trois **Greniers Communautaires Villageois (GCV)** et a créé un marché (tous les vendredis dans le site).

De 1997 à 2008, le site n'a pas connu de problèmes de **sécurité** en raison de la présence de **Détachements Autonomes de Sécurité (DAS)**. Les DAS se sont retirés du site en 2009, ce qui a entraîné une recrudescence de l'insécurité, en particulier des **vols de zébus**. En deux ans, trente zébus ont été volés. Cela a fortement ralenti le travail des paysans car ceux-ci ne peuvent travailler sans zébus. Egalement, les familles, originellement urbaines, n'ont pas les mêmes réactions que les paysans : certaines prennent peur et ne veulent pas rester. Pour remédier à ce problème, l'ASA a créé des **groupes d'autodéfense** au niveau de chaque village mais ces groupes ne sont pas encore totalement opérationnels. L'association prévoit la mise en place d'un poste fixe de gendarmerie et elle continue en parallèle à négocier la présence de militaires.



Crédit ASA

Photo 1 : Un migrant de l'ASA en train de cultiver son champ à Ampasimpotsy

⁶ Valeur de l'Ariary début 2011 : 1 euro = 2750 Ar

Partie 4 : La migration spontanée : le cas de l'association Banjina



Crédit VFTV

4.1. Présentation de l'association Banjina et naissance du projet migratoire

L'association Banjina⁷ a vu le jour en 2002 et a été créée pour trouver une solution efficace et adéquate au problème du **manque de terres** des paysans installés à Ambatondradama (région Vakinankaratra). La **migration** est alors apparue comme une des solutions, d'autant plus qu'elle permet aux familles d'avoir des terres à transmettre à leurs enfants.

Le **technicien Jean-Maurice Ravonjjarison** a appuyé l'association dès sa création et l'a accompagnée dans toutes les démarches administratives. Il a dès le début considéré que l'association était capable de gérer un projet migratoire.

Encadré 8: Dossier à constituer pour mettre en place un projet migratoire

- Une demande manuscrite faite par les migrants
- L'accord sur papier entre les autochtones (communauté Bara dans le cas présent) et les migrants
- La demande validée auprès du conseil communal, du Maire et du chef du fokontany.

Encadré 9: Jean Maurice Ravonjjarison

Diplômé d'anthropologie, il fait partie des fondateurs de l'association Banjina. Monter un projet comme celui de Nomenjanahary était son rêve depuis toujours. En 1999, il a travaillé dans la commune d'Anjoma Ramartina où il a vécu avec les paysans. Ces derniers n'ont pas hésité à lui raconter leur vie et leurs problèmes. C'est à partir de l'analyse de leurs besoins qu'il a eu l'idée de la migration à Nomenjanahary.

Une fois le dossier accepté par la commune et le fokontany, les visites de terrains ont eu lieu, suivies de près par Mr Ravonjjarison. Ce dernier s'était au préalable renseigné sur les différents projets migratoires : migration organisée par l'Etat (Marotaolana dans la région Antsiranana, Antsampsandrano dans la région Vakinankaratra), migration organisée par les Eglises (par l'Eglise Catholique à Morarano et par le FLM⁸ à Ambaravarana dans la région Vakinankaratra).



Crédit FIFATA

**Photo 2 :
Le technicien Jean-
Maurice
Ravonjjarison**

⁷ « Regarder vers l'avenir »

⁸ Eglise Luthérienne Malgache

Le premier site visité était à Anjezaha, dans la commune de Vasiana, mais il y avait un homme

Encadré 10: Conditions d'adhésion et de renvoi de Banjina

Adhésion

- Les nouveaux membres doivent connaître l'existence du site de Nomenjanahary
- Faire une demande manuscrite
- Un des membres de Banjina doit être tuteur du nouveau migrant
- Passer un entretien avec les membres du bureau de l'Association
- Frais d'adhésion : 8500 ar (5000 ar pour l'inscription et 3500 ar comme participation à la sécurisation foncière)

Renvoi

- Non respect des règles de discipline
- Non paiement des cotisations
- Création de troubles dans le site.

qui voulait profiter du projet migratoire de Banjina pour son propre intérêt. En se rendant compte de sa véritable intention, l'association a décidé de ne pas retenir ce site.

Le deuxième site se situait dans le nord de la commune **d'Anjoma Ramartina**, à Andranohonaka. Le site était très isolé et montagneux. Les troisième et quatrième sites avaient le même problème.

Mais **Nomenjanahary**⁹ était très différent : **le sol est fertile**. Situé à 28 km au Sud-Ouest de la Commune d'Anjoma Ramartina, Nomenjanahary, appelé auparavant Andranomainty, du nom de la rivière qui le traverse, était **un lieu de pâturage pour les zébus des Bara** avant l'arrivée des migrants. C'est également **l'itinéraire privilégié des dahalo** pour le convoyage des bovins volés en provenance de la région du Moyen-Ouest. Pour y parvenir, il faut prendre une route secondaire pendant environ trois à quatre heures de temps avec une voiture robuste et traverser quatre rivières. **Le terrain est semi-désertique et n'était pas mis en valeur avant l'arrivée des migrants :**

il était couvert de longues herbes et c'était un refuge de sangliers.

L'association a donc choisi le site de Nomenjanahary en **mai 2003**.



Crédit FIFATA

Photo 3 : Le village de Nomenjanahary

⁹ « Donné par Dieu »

4.2. Départ vers le site de migration

Après des **formations** et des **préparations psychologiques**, les premiers migrants, **une centaine d'hommes**, sont partis le **2 juillet 2003**. Dans un premier temps, leurs familles ne les ont pas suivis.

Les migrants n'avaient emmené avec eux que quelques bûches, des ustensiles de cuisine (marmites, assiettes et cuillères) et des réserves de nourriture. Quand les réserves étaient épuisées, ils venaient s'approvisionner à Anjoma Ramartina. La première nourriture des migrants était le « tavolo » (fécule de manioc), qu'ils cherchaient dans les forêts.

Un **plan d'aménagement** élaboré au préalable par Banjina a permis de déterminer le tracé du village et de délimiter de la manière la plus équitable possible la répartition de chaque parcelle. Petit à petit, les migrants ont construit des maisons en paille. Une partie du terrain avait déjà été réservée pour la future maison d'hôtes. Après l'installation, les migrants commencèrent à mettre en valeur les terres et à construire des maisons en dur.

Chaque famille a droit à **3 ha** de terrain lors de l'installation. Si elle est restée **plus de cinq ans** et qu'elle a bien fertilisé les terres, elle reçoit **2 ha** de plus. Ces 5 ha peuvent être des rizières et des tanety. Dans le cas où un migrant s'est bien occupé de ses 5 ha de terrain, le Bureau de l'association Banjina se réunit pour décider de donner des hectares supplémentaires à ce membre.

Les migrants ont été livrés à eux-mêmes pendant les trois premiers mois d'installation, bien qu'on leur ait promis pendant les formations qu'ils seraient appuyés. **Ils se sont sentis trahis**. En **octobre 2003**, tous les pionniers ont quitté Nomenjanahary, découragés par le manque de nourriture, l'insécurité et l'attente en vain d'appui. La majorité sont rentrés chez eux et ne sont plus revenus, mais certains ont attendu la venue d'autres migrants pour revenir un mois après, comme Rajean.

Encadré 11: Origine des migrants

Les premiers migrants venaient des quatre fokontany de la commune d'Anjoma Ramartina (Tsaramiakatra, Ambatondradama, Anjoma Ramartina, Morafeno). Peu à peu, d'autres migrants venant de différentes régions se sont installés dans le village. Actuellement, les migrants sont majoritairement des Betsileo venant de la région Amoron'i Mania et des Merina venant des régions Vankinankaratra et Analamanga.

Encadré 12: Témoignage d'un pionnier: Rajean

" Je fais partie des premiers migrants qui se sont installés sur le site, en juillet 2003. Lorsque tout le monde a quitté Nomenjanahary en octobre 2003, je suis aussi parti mais non loin du site, j'étais à Ambaravarana. Un mois plus tard, les gens sont revenus petit à petit dans le village. J'ai décidé de revenir aussi et je n'ai plus bougé.

L'arrivée à Nomenjanahary fut difficile. Il fallait partir loin pour trouver de la nourriture, et laisser les enfants, qui étaient petits à l'époque, au village, sans protection. C'était dur.

Mais je suis certain d'avoir fait le bon choix. Ici, mes enfants ont un avenir dans l'agriculture. "

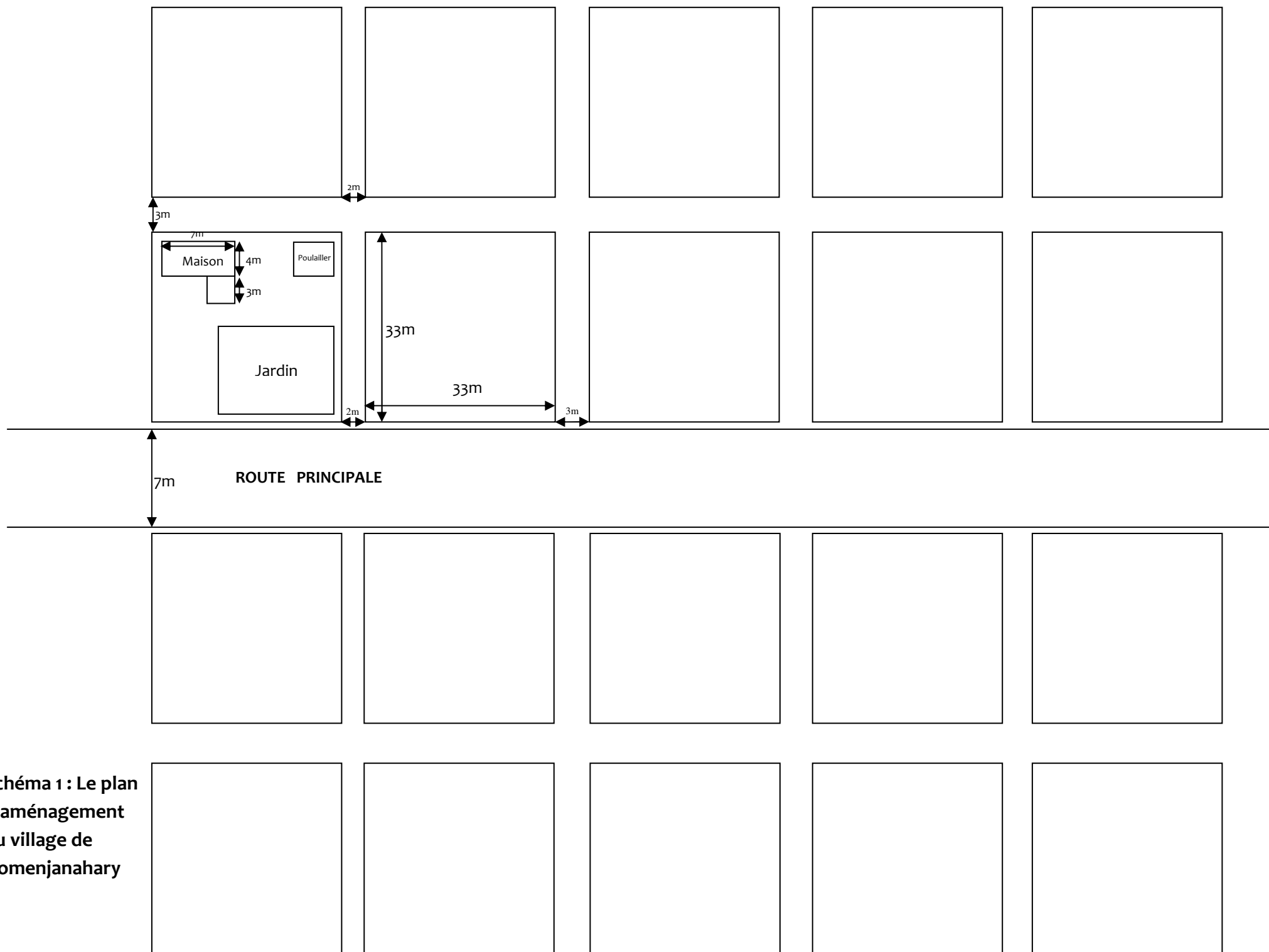


Schéma 1 : Le plan
d'aménagement
du village de
Nomenjanahary

Le 12 novembre 2003, trois nouvelles familles sont venues s'installer à Nomenjanahary. Parmi elles se trouvait la famille d'Albert Randrianasolo dit **Dada Katy**. Il fait partie des **fondateurs** de l'association. Il était malade en juillet 2003 et n'a pas pu partir avec la première vague. Avec les deux autres familles, ils ont décidé de se soutenir et de rester coûte que coûte à Nomenjanahary. Pendant ce temps, Mr Ravonjarison et les membres du bureau de Banjina ont cherché à créer des **partenariats** (notamment avec VFTV), privés ou publics, afin d'aider les migrants et de leur redonner de l'espoir. Une semaine après l'arrivée des trois familles, d'autres migrants se sont installés et **à la fin de l'année 2003, il y avait sept familles dans le village.**

Encadré 13: Témoignage d'un migrant de la deuxième vague

François Rabelanonana est arrivé à Nomenjanahary le 13 septembre 2005.

"J'ai entendu parler du projet de Nomenjanahary par l'ancien président de l'association. J'ai tout de suite été convaincu et j'ai demandé à être membre de l'association Banjina. A mon arrivée, il n'y avait que de longues herbes autour du village et les maisons étaient encore en paille. En voyant les vastes terres et leur fertilité, je me suis installé tout de suite. Je suis passé par toutes les épreuves que les pionniers ont dû franchir avant moi : habiter dans une maison en paille, manger le « tavolo ». J'ai dû apprendre à chercher de l'or dans les rivières pour pouvoir me financer. Grâce à cet argent, j'ai pu commencer à cultiver."

La plupart des nouveaux venus ont été convaincus par les informations données par les premiers migrants. Comme Banjina exige que chaque nouveau migrant soit encadré par un tuteur, les migrants de la deuxième vague ont donc d'abord connu Nomenjanahary par la voix des pionniers. Le fait qu'il y ait une bonne organisation sociale sur le site les a séduits.

Cette soif de trouver de vastes terres à cultiver n'attire pas seulement les pères et les mères de famille. Les **jeunes** aussi sont attirés par Nomenjanahary.

Encadré 14: Témoignage d'un jeune migrant

Rijavola, 22 ans, s'est installé à Nomenjanahary en octobre 2010, en même temps que huit autres familles.

"Je ne pouvais pas continuer mes études faute de financement, mais j'avais l'ambition de réussir dans le domaine agricole. En arrivant à Nomenjanahary, on m'a proposé d'être l'instituteur de l'école du village. Aujourd'hui, je suis responsable de trois classes. Je ne suis pas encore marié mais avoir des terres est déjà un avenir assuré pour mes futurs enfants."



Crédit FIFATA

Photo 4 : Rakotondravony, dit Dada Vony

Encadré 15: Les raisons de la migration de Rakotondravony, dit Dada Vony, et d'Albert Randrianasolo, dit Dada Katy

Dada Vony avait 60 ans quand il a décidé de s'installer à Nomenjanahary en 2003. Il a choisi Nomenjanahary pour l'avenir de ses enfants. Dans son ancien village, les terres étaient insuffisantes pour nourrir onze enfants. Nomenjanahary est donc un endroit où il peut produire plus et avoir des terrains qu'il peut laisser à ses enfants comme héritage.

Dada Katy vient du fokontany d'Ambatondradama. Il est un des fondateurs de Banjina. A l'époque, il avait un problème avec sa famille et celle-ci l'a rejeté. Avec sa femme et ses trois enfants, il a décidé de quitter Ambatondradama pour vivre à Nomenjanahary. Sa dernière fille n'avait que douze ans à l'époque. Ils ont marché d'Ambatondradama jusqu'à Nomenjanahary. Le souvenir qui le marque le plus pendant ce voyage, c'est les larmes de sa dernière fille en voyant la distance et la chaleur qui les a frappés en route.



Crédit FIFATA

Photo 5 : Albert Randrianasolo, dit Dada Katy, dans son jardin d'arbres fruitiers

4.3. Installation

4.3.1. Activités

Les premiers migrants ont apporté des **semences** de **patates douces** et de **maïs**, faciles à cultiver et dont les récoltes ne se font pas attendre. Ils ont ensuite cultivé du **manioc**, du **riz**, des **pois de terre**, des **potirons**, des **arachides** et des **arbres fruitiers**.

L'élevage aussi a connu une évolution assez rapide. Les villageois ont commencé par l'élevage de **volailles**. L'**élevage porcin**¹⁰ a débuté il y a deux ans et quelques migrants ont déjà des **zébus**. Les risques permanents de vols de bovidés sévissant dans ce secteur restreignent l'entrain des éleveurs potentiels.

Les villageois transportent leurs récoltes dans des charrettes et les vendent à Anjoma Ramartina. Il n'y a pas d'épicerie dans le village. Pour s'approvisionner, les villageois doivent aller, à pieds ou à bicyclette, à Anjoma Ramartina ou à Mandoto.

La **recherche d'or** permet également aux migrants d'avoir des revenus supplémentaires en cas d'urgence (maladie). Mais ils sont bien conscients des limites de ce travail, qui ne doit pas faire oublier le vrai but de la migration.

Encadré 16:

Quelques chiffres

Au mois de Novembre 2003, il n'y avait que 13 personnes installées sur le site. Actuellement, il y a 170 personnes. L'association Banjina compte aujourd'hui 50 membres.



Crédit: VFTV

Photo 6 : Les rizières des migrants de Nomenjanahary

¹⁰ Depuis 2008, VFTV a décidé de développer ses activités en adoptant l'approche par filière. Banjina a choisi de concentrer ses efforts sur la filière manioc. Mais compte tenu de la difficulté d'écoulement du produit, un problème de surproduction de manioc était prévisible. VFTV a alors conseillé à l'association de pratiquer l'élevage porcin.

4.3.2. Sécurité

Au début de l'installation, il n'y avait pas de problème de **sécurité** à Nomenjanahary. Mais les **dahalo** ont commencé à attaquer les migrants et à créer un climat de peur dans le village. Dada Vony a été l'une de leurs victimes. Son dernier fils a été blessé par balle et ses bœufs ont été volés. Les migrants se sont alors réunis pour chercher des moyens de restaurer la sécurité¹¹.

4.3.3. Sécurisation foncière des terrains

Si une famille désire être **propriétaire** des terrains qu'elle cultive, elle doit en faire la demande auprès de Banjina. L'association s'occupe ensuite de la procédure. Elle a déjà entamé la **demande d'immatriculation foncière** de 2000 ha de terrain auprès du Service des Domaines. La procédure en est actuellement à la **phase de reconnaissance**. En tant que membre de la **SIF**, **VFTV** a consulté les services fonciers pour connaître les procédures s'appliquant aux migrants.

4.3.4. Eau potable

Le village n'a pas d'accès à l'eau potable. Cela fait partie des prochains objectifs à atteindre. L'eau de la rivière permet pour le moment aux villageois de vivre en bonne santé. Une source d'eau est déjà repérée mais il faut des **aides** pour que le village puisse réaliser **l'adduction d'eau**.

4.3.5. Santé

Les villageois doivent aller à Anjoma Ramartina pour **se soigner** et acheter des **médicaments**. Il n'y a pas encore de médecin dans le village. Au début de l'installation, le centre catholique d'Anjoma avait donné des médicaments que l'association a vendu dans le village. Mais les migrants n'avaient pas les moyens de payer et la vente s'est arrêtée.

Banjina a déjà envisagé de former une personne pour que les migrants puissent recevoir un minimum de soins. Le président de Banjina suit actuellement une formation sur les soins nécessaires aux enfants. A la fin de cette formation, il pourra s'occuper de la santé des enfants de moins de cinq ans et de leurs mères.

4.3.6. Education

Le village a une **école** depuis **2005**. Il y a trois classes : CP1, CP2 et CE1. Trois élèves ont déjà obtenu leur diplôme de CEPE.

Auparavant, Banjina prenait en charge 1/3 du salaire de l'instituteur. Actuellement, les parents payent à 100% le salaire de l'instituteur. Ils s'organisent pour le payer soit en espèces, soit en travail dans les champs, soit en produits comme le riz, etc.

¹¹ Voir 4.5. page 39

Actuellement, des enfants Bara fréquentent l'école de Nomenjanahary. L'église est aussi partagée avec les voisins, qui viennent prier à Nomenjanahary chaque dimanche.



Crédit FERT

Photo 7 : L'école de Nomenjanahary

4.4. Organisation du site migratoire

L'association Banjina a créé **une organisation sociale spécifique** au village de Nomenjanahary. **L'Unité de Développement (UD) est l'élément de base.** Le village compte dix UD et chaque UD comprend cinq membres. Les membres choisissent un chef d'unité. Les dix chefs d'unité se regroupent ensuite au sein **d'un Comité d'Animation Villageoise (KOFAN)**, responsable de la vie associative des UD. Les membres du KOFAN se réunissent une fois par mois. A cette occasion, chaque chef d'UD présente un rapport d'activités.

Si un **problème** survient dans une UD, les membres du KOFAN réfléchissent ensemble aux solutions appropriées. De manière générale, les problèmes sont réglés au niveau du KOFAN. Si un problème persiste, l'affaire est transférée au niveau du bureau de Banjina ou au niveau de l'Assemblée Générale en cas de grave problème. Le bureau de l'Association Banjina se réunit tous les deux mois.

Le KOFAN est chargé du **suivi des UD** et fournit un **rapport mensuel de la vie associative des migrants** au bureau de Banjina. Il est aussi en charge de **l'animation pour le développement** de Nomenjanahary. Les succès de chaque UD sont alors partagés avec les autres UD pour la réussite de tous.

Capitalisation Migration VFTV – Partie 4 : La migration spontanée : le cas de l'association Banjina

Pendant la semaine, les cinq membres d'une unité travaillent le matin dans les champs de chacun des membres, à tour de rôle. L'après-midi, ils se concentrent sur leurs propres terres. Le samedi est consacré au « **travail communautaire** » : tout le monde participe à l'amélioration du village (mise en place de la route principale et des ruelles, construction de la maison d'hôtes). L'association Banjina assure la relation entre les migrants et les autorités ou les organismes extérieurs, ainsi que la mise en place des stratégies de développement du projet.

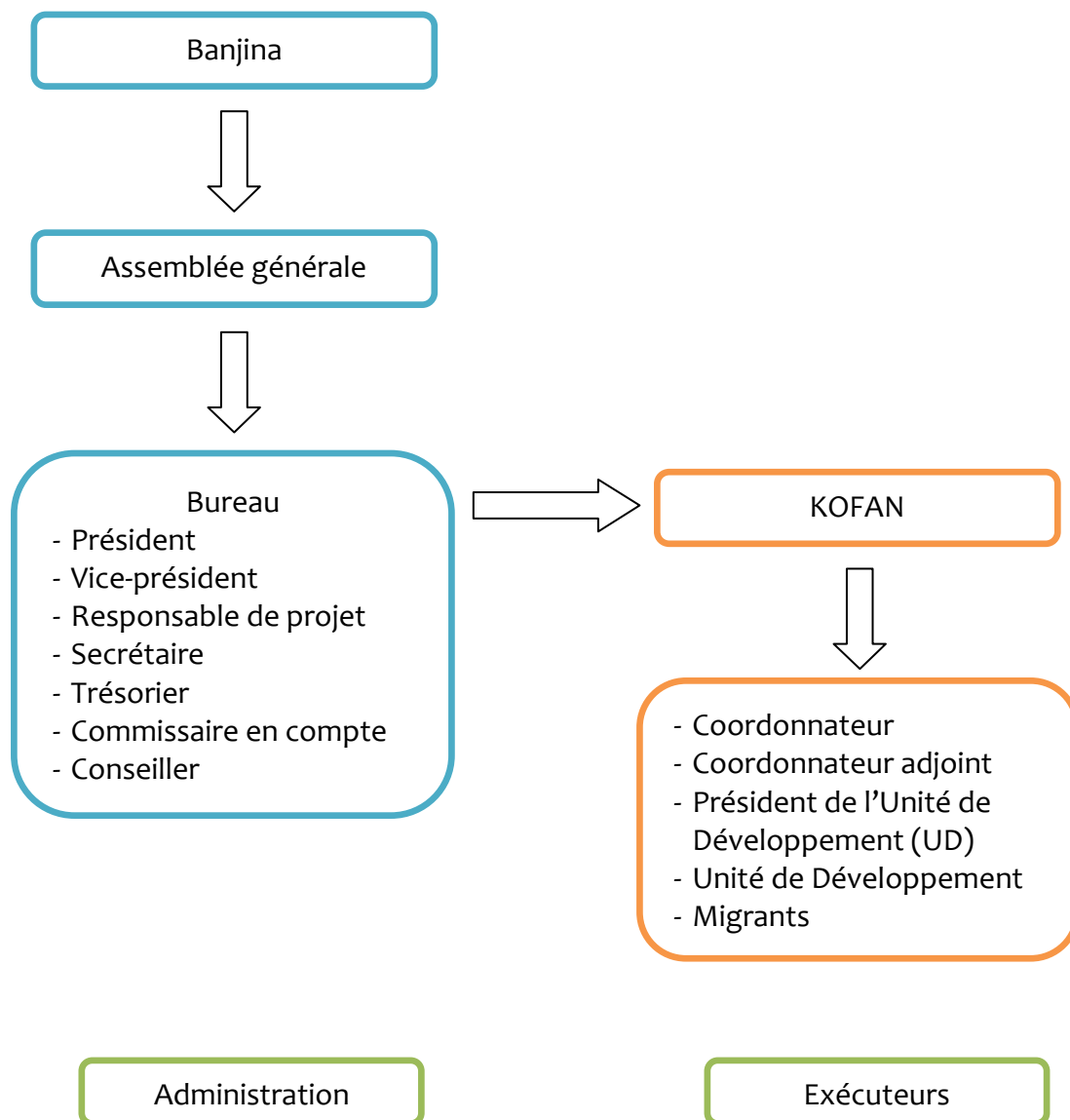


Schéma 2 : Organigramme de l'association Banjina et du site de migration de Nomenjanahary

4.5. Une manière originale d'instaurer la sécurité sur le site : la négociation avec les populations locales

4.5.1. Dialogue avec le chef Bara

La majorité des voisins des migrants sont des **Bara**, des **éleveurs de zébus**, qui utilisent les terres comme lieu de pâturage pour leurs troupeaux, ce qui a généré des problèmes avec les migrants de Nomenjanahary.

La **négociation** avec le chef Bara fut très **longue** et **difficile**. Avant l'arrivée des premiers migrants à Nomenjanahary, **Eugène Razakantoandro**, membre du bureau de Banjina, entretenait de bonnes relations avec un Bara, **Retsitiana**. Il a peu à peu introduit auprès des Bara l'idée que des migrants allaient s'installer à Nomenjanahary. Dans le même temps, en 2001, Dada Vony cherchait des terres à cultiver. Après avoir parlé avec Retsitiana grâce à l'intermédiaire d'Eugène, ce dernier les a envoyés chez le grand chef Bara **Zovelo**, propriétaire des terres, pour entamer la négociation.

Le chef Bara a donné son accord après une longue conversation. **L'accord entre les deux parties a été noté sur papier**. C'est une des conditions que la commune a imposé à l'association pour pouvoir s'installer à Nomenjanahary.

Le chef Bara pensait que seuls les membres du bureau allaient s'installer. Mais après avoir vu le nombre des migrants, il était contrarié et a voulu s'assurer que les migrants ne prenaient pas les terres pour les revendre par la suite. Après l'installation des migrants, la situation est restée critique. Les Bara ont attaqué le village à trois reprises, pour montrer leur mécontentement. Devant cette situation, les migrants ont communiqué avec eux en adoptant le « sokela », style de discussion des Bara. Avec la présence de Dada Vony, devenu ami de Zovelo après leur rencontre en 2001, et

Encadré 17: L'entente avec les Bara

« En 2008, nous avons commencé à élever des porcs. Mais cette activité est impur (*fady*) pour les Bara. Nous avons négocié avec eux et ils ont accepté, à condition de ne pas laisser vagabonder les porcs loin du village et de ne pas les laisser boire l'eau de la rivière qui passe à côté de leur village. Compte tenu de notre accord, les villageois mettent leurs porcs dans des cages et ne les laissent pas sans surveillance. »

Maurice Ravonjjarison

le début des cultures et des marchandises vendues par les migrants comme le sucre ou le café, les Bara ont commencé à être plus tolérants. Aujourd'hui, ils achètent à Nomenjanahary les produits de première nécessité et certains enfants Bara fréquentent l'école du village de migrants.

4.5.2. « *Fati-dra* » ou liaison par le sang

En 2007, la maison de Dada Vony a été attaquée. Il a alors fait appel à tous les « **ray aman-dreny** »¹² Bara pour discuter. Après avoir longuement parlé, les deux camps ont trouvé une entente. Les Bara ont proposé aux migrants, en particulier à la famille de Dada Vony, de faire **la liaison par le sang**. Ce geste crée une **fraternité** à jamais entre deux personnes. **C'est à partir de ce moment-là que le village de Nomenjanahary est devenu davantage sécurisé.** Les Bara livrent même leurs secrets aux migrants. Ils les encouragent à élever des zébus : « nous assurerons votre sécurité » ont-ils dit.

Cette négociation aura duré cinq années au total, les Bara n'ayant accepté de vivre en bon voisinage avec les migrants de Nomenjanahary qu'en 2008.

4.5.3. Collaboration entre voisins

Les Bara ont demandé aux villageois de Nomenjanahary de surveiller leurs cultures et de leur dire si les zébus les ont détruites afin de régler le problème **à l'amiable** sans en référer à la commune ou au fokontany. Quant aux migrants, ils montrent aux Bara comment cultiver la terre. Les Bara envisagent maintenant d'associer élevage et culture, non seulement pour l'alimentation mais aussi pour la vente de produits agricoles. Il s'agit ici d'un changement notable de comportement dû à l'installation du site de Nomenjanahary. Zovelo (le chef Bara) interpelle lui-même les migrants : « *Je vous chasse d'ici si vous accordez plus d'importance aux activités aurifères qu'à la production agricole !* »

4.6. Appui aux migrants

Avant d'intégrer Banjina, l'actuel président était membre d'une association paysanne, **Miezaka**, à Tsaramiakatra (région Vakinankaratra), au sein de laquelle il a rencontré Jean-Maurice Ravonjarison. C'est également par ce biais qu'il a connu les actions de la fédération régionale des organisations paysannes du Vakinankaratra, **VFTV**. Il est ensuite devenu **membre du Conseil d'Administration de VFTV** en 2004 et a convaincu les membres de Banjina de **l'intérêt** pour l'association d'intégrer VFTV. La collaboration avec la fédération a débuté en 2006. Marcel Ralaidoro et Jean-Maurice Ravonjarison sont membres du conseil d'administration de VFTV. A cette époque, la fédération

Encadré 18: La formation des leaders à l'Université Paysanne*

Marcel Ralaidoro a rédigé son mémoire sur le thème de la culture de manioc et a appliqué à Nomenjanahary les techniques apprises durant ses études. Il partage ses connaissances avec les migrants de Nomenjanahary. Jean Maurice Ravonjarison s'est orienté quant à lui vers la migration rurale, une solution pour faire sortir les paysans de la pauvreté et pour qu'ils deviennent professionnels.

** Cycle de formation créé par Formagri*

¹² « Aînés »

Capitalisation Migration VFTV – Partie 4 : La migration spontanée : le cas de l'association Banjina
était déjà convaincue que **la migration en milieu rural pouvait être une solution à la pauvreté rurale**. En 2007, VFTV est descendue sur le terrain pour constater la réalité des migrants de Nomenjanahary, ce qui a permis d'adapter son appui en fonction de ce qui avait déjà été fait sur le site.

Encadré 19: Le contenu des formations de VFTV

Aspect socio-organisationnel :

- Formation sur la gestion de conflits
- Formation organisationnelle (définition des responsabilités de chacun)
- Formation aux techniques de communication

Aspect technico-économique :

- Formation en gestion simplifiée (dépenses, recettes)
- Formation sur la gestion commune de l'épargne (en partenariat avec le CRS)
- Formation en exploitation familiale

Aspect technique :

- Formation sur les techniques culturales
- Formation en élevage



Crédit VFTV

Photo 8: L'ancien Président de VFTV en train de former les migrants de Nomenjanahary à la culture d'oignons

VFTV a donné des **conseils** concernant le fonctionnement des structures encadrant la vie sociale à Nomenjanahary. Elle a mis au point les **responsabilités** de chaque structure (UD, KOFAN) en prenant en compte le point de vue de Banjina. VFTV a également décidé de faire participer Marcel Ralaidaoro et Maurice Ravonjariason à l'Université Paysanne en 2007 (7^{ème} promotion) afin de renforcer leurs capacités de gestion du village de migrants¹³.

VFTV a également établi un **partenariat** entre Banjina et le **CRS** (Catholic Relief Services) afin de mettre en place à Nomenjanahary des Communautés d'Épargne et de Crédit Internes (CECI ou modèle SILC¹⁴). Après avoir reçu des formations, les migrants ont créé des groupes d'une dizaine de personnes mettant leur épargne en commun. Cette méthode permet de cultiver un **esprit de solidarité** dans le village. Le site de Nomenjanahary a également été choisi par VFTV comme site pilote pour la mise en place de la **micoassurance agricole** (projet pilote initié par FIFATA et FERT en lien avec **Groupama**). En effet, le village de Nomenjanahary répond aux critères de choix de ce projet (capacité organisationnelle, esprit mutualiste).

Encadré 20 : Le modèle SILC

Le modèle SILC (ou CECI en français, *Communauté d'Épargne et de Crédits Internes*) permet à des personnes souvent exclues des services locaux de microfinance parce qu'elles sont trop pauvres ou trop éloignées des institutions urbaines ou villageoises, d'avoir accès à un service financier. Le SILC met en place un système d'épargne de confiance et un fond de prêt interne géré par le groupe. Pour les cas d'urgence, il encourage la création d'un fond d'assurance sociale auquel tous les membres contribuent régulièrement et auquel tous peuvent avoir accès en cas de besoin.

VFTV a également désigné Maurice Ravonjariason comme **animateur** de VFTV à Mandoto car il connaît bien Banjina et le projet en tant qu'initiateur. Il descendait à Nomenjanahary tous les mois et faisait des rapports sur les activités des migrants. La descente sur place des responsables de VFTV, au moins deux fois par an, rassure psychologiquement les migrants, qui n'ont que la fédération comme structure d'appui et d'accompagnement. Il existe une véritable relation de confiance entre VFTV et les migrants, relation qui leur a notamment permis de faire évoluer le village. Les migrants se sentent soutenus dans leur lutte

¹³ Voir Encadré 18 page 40

¹⁴ Voir Encadré 20 page 42



Crédit VFTV

Photo 9 : Une séance de formation SILC à Nomenjanahary

VFTV s'implique dans la **gestion des conflits** qui secouent parfois la communauté de Nomenjanahary. Il y a eu notamment le cas d'un grave conflit entre Dada Vony et Dada Katy qui a failli perturber la vie quotidienne de tous les migrants. Maurice Ravonjariason est intervenu, en tant que membre de Banjina et de VFTV, ainsi que le Président et le Directeur de VFTV. Grâce à l'appui de VFTV, Banjina a pu participer à des rencontres / échanges avec d'autres migrants dans le cadre d'ateliers nationaux¹⁵. La fédération a également fait connaître Banjina et son projet de migration lors de l'atelier national sur la migration organisé par FIFATA en décembre 2009 dans le but de stimuler l'engagement des OPF dans un processus de plaidoyer/lobbying auprès de l'Etat sur la nécessité de mettre en place une politique migratoire nationale claire. Enfin, VFTV a produit une série d'émissions radio (locales et nationales) sur la migration, en prenant pour exemple le cas de Nomenjanahary.

¹⁵ Atelier "Foncier et Migration" organisé par la SIF à Tsiroanomandidy le 13 août 2008

Partie 5 : Proposition de démarche méthodologique pour l'accompagnement d'un mouvement migratoire



Crédit ADRA

5.1. Enseignements des expériences migratoires

En analysant les expériences décrites ci-dessus ainsi que d'autres projets migratoires à Madagascar, il est désormais possible d'identifier les principaux éléments à **prendre en compte** ou à **éviter** lors de l'accompagnement d'un mouvement migratoire.

5.1.1. Profil des migrants

Les principales « cibles » des projets migratoires étudiés sont :

- les sans-abris des villes ;
- les paysans voulant étendre leurs surfaces à cultiver ;
- les jeunes diplômés au chômage.

Cependant, l'expérience a montré qu'il était **extrêmement difficile d'insérer socialement des urbains en milieu rural** (PROJER, ASA). Il apparaît donc judicieux d'encourager la migration de **familles de paysans** disposant déjà des connaissances agricoles de base. Egalement, la présence de familles plutôt que de jeunes célibataires permet de créer du **lien social** et de donner au site de migration une **perspective d'avenir** car les jeunes pourront continuer le travail de leurs parents.

Encadré 21: Enseignement n°1

Favoriser la migration de familles d'agriculteurs plutôt que de jeunes célibataires urbains.

5.1.2. Choix du site de migration

Encadré 22 : Enseignement n°2

Les migrants doivent être les premiers décideurs et organisateurs du mouvement migratoire.

migratoires organisés, mais aussi des migrations spontanées. Des difficultés surgissent lorsque les organisateurs n'ont pas eu leur mot à dire dans le choix du terrain : ainsi, l'État a donné un terrain au PROJER, mais ce terrain était peu fertile et difficile à cultiver.

Il faut procéder à une **étude précise** du terrain sélectionné avant l'installation. En effet, la réussite de la migration dépend le plus souvent de la **maîtrise du milieu** et de certains **facteurs exogènes** parfois sous-estimés (eau, sécurité, santé, communication).

La grande majorité des projets migratoires concerne le **milieu rural**. Le site de migration est donc le plus souvent un vaste terrain **libre** et **fertile**. Le **Moyen Ouest**, en particulier la région **Bongolava**, est souvent le premier choix des projets

Encadré 23 : Enseignement n°3

Procéder à une étude détaillée du futur site de migration avant l'installation : climat, nature des sols, présence de point(s) d'eau, sécurité, populations locales, qualité des voies de communication...

5.1.3. Installation

- **Migration spontanée**

Les migrants envoient d'abord une douzaine de personnes (des jeunes gens généralement) chargées de travailler la terre, de chercher les points d'eau et de préparer les relations avec les populations et les autorités locales. Après la première récolte, ils font venir leur famille, ce qui crée un **effet d'entraînement**. Petit à petit, des **structures sociales** voient le jour (école, centre de santé). **La durée de la migration dépend de la famille**: si celle-ci se sent en sécurité, les migrants s'installent durablement dans la zone. Une migration peut être considérée comme véritablement **définitive** lorsque les familles construisent des **tombeaux**.

Encadré 24 : Enseignement n°4

La migration peut être considérée comme réussie et pérenne quand les migrants construisent leurs tombeaux sur le site.

- **Migration organisée**

Dans le cas d'une migration organisée, la **première étape** consiste à **sélectionner** et **accueillir** les migrants à partir de critères préalablement définis. Cette phase peut durer jusqu'à **deux ans**. Il y a ensuite la phase de **pré-insertion**: les migrants reçoivent des formations en agriculture (culture et élevage) et artisanat pendant une période allant de **un à deux ans**. A la fin de cette phase, les migrants doivent être prêts à vivre en milieu rural. La phase finale est **l'installation** sur le site de migration. Cette phase d'installation est accompagnée durant **deux ou trois ans** pour que les migrants deviennent réellement autonomes. Au total, la durée moyenne d'une migration organisée est de **sept ans**.

Encadré 25 : Enseignement n°5

Les migrants doivent être responsables de la construction de leur logement et des infrastructures du village.

Dans les deux cas, il est impératif et primordial de faire **participer les migrants** à la construction de leur logement et des bâtiments des infrastructures de base. Ils doivent être les **principaux acteurs** du projet migratoire.

5.1.4. Accompagnement

La plupart des organisateurs se limitent à fournir des **formations agricoles**. Un **centre de formation** est souvent créé à proximité du site de migration. Les migrants séjournent dans un premier temps au centre afin de s'initier à la vie paysanne avant de s'intégrer dans le site migratoire (ASA). D'autres projets l'utilisent pour former les jeunes à devenir des paysans modèles (PROJER).

Comme exposé précédemment, d'autres associations vont plus loin, telle l'ASA. L'association a mis en place des **programmes d'animation socioculturelle** (alphabétisation, éducation civique, communication interpersonnelle, éducation familiale, animation spirituelle et culturelle) et procède à la **régularisation administrative** des membres de chaque famille

Encadré 26 : Enseignement n°6

Il faut fournir aux futurs migrants des formations adaptées à leurs besoins, en tenant compte des spécificités du site de migration.

Encadré 27 : Enseignement n°7

Pour pouvoir se projeter dans l'avenir et procéder aux investissements nécessaires, les migrants doivent devenir propriétaires de leur(s) terrain(s), au bout d'une certaine période d'installation.

En dehors des appuis matériels, les migrants sont aussi dotés d'un **terrain** d'une superficie allant de **5 à 12 ha** selon les organisateurs. Pour faciliter l'accès des migrants au **titre foncier** de leur terrain, ce dernier est d'abord titré au nom des organisateurs avant d'être **cédé** aux migrants au bout de **trois à cinq années d'installation**.

5.1.5. Raisons des départs

- **L'insécurité**

Le premier problème des sites de migration est **l'insécurité** (dahalo armés, vols de zébus), principale cause de départ des familles. L'insécurité a également pour conséquence de **ralentir les activités agricoles** : les jeunes du PROJER ont ainsi dû arrêter l'élevage de zébus, de peur de se les faire voler.

Pour remédier à ce problème, certains migrants (en particulier les migrants spontanés) négocient avec les brigands, ce sont des « **phénomènes de régulation sociale spontanés** »¹⁶. Dans le cas de migrations organisées, les organisateurs collaborent avec la gendarmerie pour bénéficier de postes avancés ou forment des groupes d'autodéfense dans les villages.

Encadré 28 : Enseignement n°8

La sécurité du site de migration doit être impérativement assurée, soit par des négociations et des arrangements avec les populations locales, soit par la création de groupes d'autodéfense, soit par l'installation de postes de gendarmerie.

¹⁶ Bekoto, entretien du 29.01.11

- **Adaptation au monde rural**

Les jeunes migrants, des projets migratoires organisés en particulier, sont souvent confrontés à un problème d'**adaptation au milieu rural et de motivation réelle**. Dans certains cas, les migrants ne font que des allers-retours entre le site de migration et la ville. Ce sont des migrants dits « **opportunistes** ». Les formateurs essaient alors de cadrer les jeunes et de leur donner le sens des responsabilités. Quant aux sans-abris, s'adapter à l'agriculture n'est pas une chose facile pour des gens habitués à vivre en ville. Pour remédier à ce problème, les responsables de l'ASA donnent des **avertissements** et un temps de réflexion d'une semaine ou de quinze jours pour que la personne décide si elle veut rester ou non sur le site.

Ce problème d'adaptation au milieu rural se présente plus rarement dans le cas de migrations spontanées. Les migrants sont le plus souvent déjà agriculteurs et sont vraiment motivés.

Encadré 29: L'avis de Bekoto, sociologue, sur la migration

"Les migrations qui réussissent le mieux sont les migrations organisées par les paysans eux-mêmes. [...]"

Il existe des projets dits « assistés » ou « humanitaires ». Mais plus on assiste, moins ça marche ! En effet, ces projets ne sont que très rarement suivis d'installations définitives, les migrants finissent le plus souvent par retourner en ville."

5.2. Conditions pour une migration pérenne

Encadré 30: Mamy Rajohanesa, Président de FIFATA, partage son point de vue sur la migration

"Depuis plus de 20 ans, FIFATA fait la promotion d'une agriculture familiale, professionnelle et compétitive permettant de subvenir aux besoins d'une population qui ne cesse de s'agrandir. La migration des paysans vers des zones encore inexploitées est l'un des solutions pour atteindre cet objectif. En particulier, la migration intra-régionale permet le développement uniforme d'une même région. Il faut maintenant que l'Etat, les associations et les bailleurs nous appuient dans cette démarche."

A l'instar de **VFTV**, les fédérations d'OP ont intérêt à s'intéresser aux zones encore inexploitées afin de :

- répondre au souci des paysans d'augmenter les surfaces à cultiver,
- se positionner face à la mise à disposition de terres pour l'agrobusiness,
- défendre une agriculture familiale.

Elles doivent privilégier **les migrations intra-régionales**, destinées à des **paysans volontaires**. Si les fédérations d'organisations paysannes ne peuvent que s'engager modérément sur la partie technique qui oblige à des investissements lourds (pistes, aménagements...), elles sont néanmoins en mesure de travailler sur **l'organisationnel** (mise en place de règlements intérieurs), **le foncier, la formation...**

L'expérience de Nomenjanahary est un exemple de migration spontanée réussie, appuyée et soutenue par une organisation paysanne. En tenant compte de cette expérience et des remarques précédentes concernant les projets migratoires organisés, il est possible de formuler une série de recommandations que les fédérations d'organisations paysannes doivent prendre en compte pour favoriser la réussite d'un mouvement migratoire.

- Procéder au préalable à une **étude précise du site de migration** : caractéristiques du sol (qui vont déterminer le choix des cultures), existence de points d'eau, populations locales (afin de préparer l'installation des migrants)...
- Avant l'installation des migrants, planifier la mise en place d'un **appui technique** (formation aux techniques agricoles modernes, renforcement de capacités). Cet appui doit être adapté aux **besoins** des paysans (par exemple, ne pas donner un tracteur aux migrants s'ils ne savent pas le conduire et s'ils n'ont pas les moyens de l'entretenir). Le rôle du **technicien** en charge de cet appui est **primordial** car il est le **relais** des aspirations et des attentes des migrants. Egalement, il est souvent le seul contact entre les migrants et le monde extérieur, les sites de migrations étant la plupart du temps très isolés. S'il y a des conflits avec les autochtones, il est chargé de faire la médiation entre les deux parties.
- S'appuyer sur un **paysan leader sérieux et digne de confiance**. Il doit avoir une bonne connaissance des migrants qu'il doit « guider » et à convaincre de se soumettre à la discipline du site. Chaque migrant a sa propre personnalité et sa propre culture, et le leader doit savoir gérer cette différence.
- Favoriser l'émergence d'un **esprit de solidarité et d'entraide** dans le village de migrants par la création de structures d'organisation sociale et d'activités servant à la communauté (culture d'une parcelle appartenant au village, construction et rénovation des bâtiments communs).
- Permettre aux migrants d'être, à terme, **propriétaires** de la terre qu'ils mettent en valeur.
- Mettre en place un système de **suivi-évaluation** des activités du village afin de pouvoir les réorienter en cas de problème.

Enfin, les fédérations d'organisations paysannes doivent également se concerter pour définir une **stratégie** permettant de mobiliser tous les acteurs concernés (ministères, chambres d'agriculture, bailleurs, associations) et d'encadrer la migration au niveau législatif.

Encadré 31: Extrait d'un atelier de lobbying sur la migration organisé par FIFATA

"Un des facteurs de réussite de la migration en milieu rural est d'avoir des lois relatives à la migration à Madagascar claires et répondant aux besoins des migrants. Elles doivent être régulièrement renouvelées et mises à jour."

5.3. Recommandations aux autorités ministérielles

Il faut considérer le sujet de la migration selon **une optique transversale** (foncier, aménagement du territoire, rendements agricoles, sécurité, santé, éducation, etc.). **L'ensemble de l'appareil d'Etat est quasiment concerné**, ce qui nécessite d'engager une véritable réflexion **interministérielle**. Les projets doivent être solidement conçus et la mise en œuvre doit solliciter le travail d'équipes à temps plein.

Si les pouvoirs publics décident de mobiliser le levier migratoire, ils doivent avant tout :

- Favoriser des projets migratoires basés sur l'accompagnement de **dynamiques préexistantes**.
- Proposer des **conditions d'accueil favorables** : désenclavement, sécurité foncière et sécurité des biens et des personnes, services publics d'éducation, de santé, de transport, logement, services agricoles, etc.
- Favoriser la **construction collective** du projet migratoire : passer d'un projet directif centralisé à un projet co-construit ascendant basé sur la formation et l'information des futurs migrants.
- Réviser la loi sur la migration en milieu rural à Madagascar.

Conclusion

L'**agriculture** est un **secteur clé** de l'économie malgache et reste à ce titre une priorité pour l'Etat, les associations et les bailleurs de fonds. Face au manque de terres à cultiver, la **migration** apparaît alors comme une solution pour les **paysans** souhaitant augmenter leurs surfaces à cultiver afin de **vivre décemment** de leur métier. En effet, depuis plusieurs années, les projets migratoires, mis en place par l'Etat ou des associations, se sont multipliés.

En tant que confédération d'organisations paysannes, **FIFATA**, en partenariat avec FERT et ses huit fédérations régionales, cherche à **valoriser** les **efforts** des paysans migrant volontairement vers des espaces encore inexploités. L'expérience des migrants de **Nomenjanahary**, appuyés par **VFTV**, démontre qu'une migration réussie ne nécessite pas forcément des investissements importants. Les migrants doivent cependant se sentir appuyés et soutenus dans leur démarche. C'est désormais le rôle des fédérations d'organisations paysannes. Cette expérience témoigne de la volonté et du courage de ces migrants et constitue un exemple à suivre pour d'autres paysans tentés par la migration. La présente capitalisation a donc pour ambition de témoigner des efforts des différents acteurs impliqués (paysans, techniciens, formateurs) et de présenter la migration comme une **solution durable au développement rural**.

Il appartient désormais à l'ensemble des acteurs concernés (fédérations d'OP, ministères, bailleurs, associations, bénéficiaires) de conjuguer leurs **connaissances**, leurs **expériences** et leurs **efforts** pour la mise en place et l'accompagnement de mouvements migratoires durables permettant le développement d'une **agriculture familiale, professionnelle et compétitive à Madagascar comme le propose FIFATA**.



Crédit ADRA

Bibliographie

Articles scientifiques

GASTINEAU Bénédicte, *Note sur la situation démographique de Madagascar*, Décembre 2003

MOUNKAILA Harouna, *Migrations de colonisation agricole et dynamiques territoriales dans les communes rurales de Say et de Tamou (Ouest du Niger)*, 2005

RAKOTONARIVO Ando, LALAINA RAMIALISON Zo, MARTIGNAC Cécile et GASTINEAU Bénédicte, *Migrations internes et villes secondaires*, Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural Phase II, Septembre 2008

Textes législatifs

Arrêté n°4009/94 approuvant les dispositions du cahier des charges applicables à toutes les zones de migration du 06 Septembre 1994

Décret n°74-187 du 20 Juin 1974 portant organisation de la migration

Ordonnance n°74-022 du 20 Juin 1974 définissant les orientations du régime foncier et précisant les conditions générales d'exécution des travaux d'aménagement foncier en milieu rural

Documents ministériels

MAEP, *Projections démographiques Madagascar 2003-2015 milieu rural – milieu urbain*, Avril 2006

MAEP et UPDR, *Note sur la problématique des migrations intérieures à Madagascar*, 17 Janvier 2005

Ministère de l'Agriculture, *Cahier des charges entre le Ministre de l'Agriculture, représenté par le Service de la Migration, et le migrant*

PROJER, DIVAM et UPDR, *Les migrations intérieures à Madagascar*, 25 Novembre 2004

PROJER, *Termes de référence pour l'étude sur la migration à Madagascar (constitution d'une base de données / établissement d'un schéma directeur de la migration)*, 17 Janvier 2005

Service de la réforme agraire, Division Migration, *Présentation sommaire de la Division de la Migration*, Février 1982

Documents des fédérations

BANJINA, *Projet de Conservation des Sols et Mise en valeur des Périmètres Agricoles*, Décembre 2005

FIFATA, *Rapport d'activités 2008*, 2008

FIFATA, *Rapport d'activités 2009*, 2009

FIFATA, *Atelier Migration*, Décembre 2009

FIFATA, *Rapport d'activités 2010*, 2010

VFTV, *Présentation synthétique du site de migration de l'Association Banjina (membre VFTV) à Nomenjanahary*, 2010

Documents de projets

Banque Africaine de Développement, *Madagascar, Projet des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER), Rapport d'achèvement du projet*, Novembre 2008

Banque Mondiale, *Stratégie d'assistance pays de la Banque Mondiale EF 2007-10 pour Madagascar Note de discussion en vue de consultations nationales*, 2007

FLMPLVA, *Projet d'exode urbain*, 2000

Fonds Africain de Développement, *Rapport d'évaluation du PROJER*, Août 1998

Articles de journaux

Ireo Tantsaha Vaovao n°185, Avril 2010

La Gazette de la Grande Ile, *Installation des agriculteurs migrants : le CEFOTAM à la rescousse*, 13 Décembre 2010

L'Express, *Réinsertion sociale - Le projet d'immigration à Ankazobe risque de capoter lourdement*, 14 Décembre 2004

Articles divers

Bulletin d'Information sur la Population n°12, *Migrations et Développement*, Janvier 2006

Sites internet

Accueil des Sans-Abri (ASA) : www.asa-madagascar.org

Entretiens

Entretien avec Honoré Augustin Rabekoto, Sociologue, 19 Janvier 2011

Entretien avec Maxime Ravelojaona, Directeur des Opérations et du Développement de MEDIMA 2000, 20 Janvier 2011

Entretien avec Bernard Ravelojaona, Directeur du Service de la Réinsertion Sociale et Professionnelle, 25 Janvier 2011

Entretien avec le Service Militaire d'Action au Développement (SMAD), 25 Janvier 2011

Entretien avec Florence Ralisiarisoa, Présidente de l'association Zoma, 27 Janvier 2011

Entretien avec Léonce Wing-Kong et Vololona Razafindrainibe, association ASA (Aide aux Sans-Abris), 27 Janvier 2011

Entretien avec Mireille Rahaingovololona, Unité des Politiques de Développement Rural (UPDR), Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), 28.01.11

Entretien avec Jafetra Randriamanantsoa, Directeur du Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER), 31 Janvier 2011

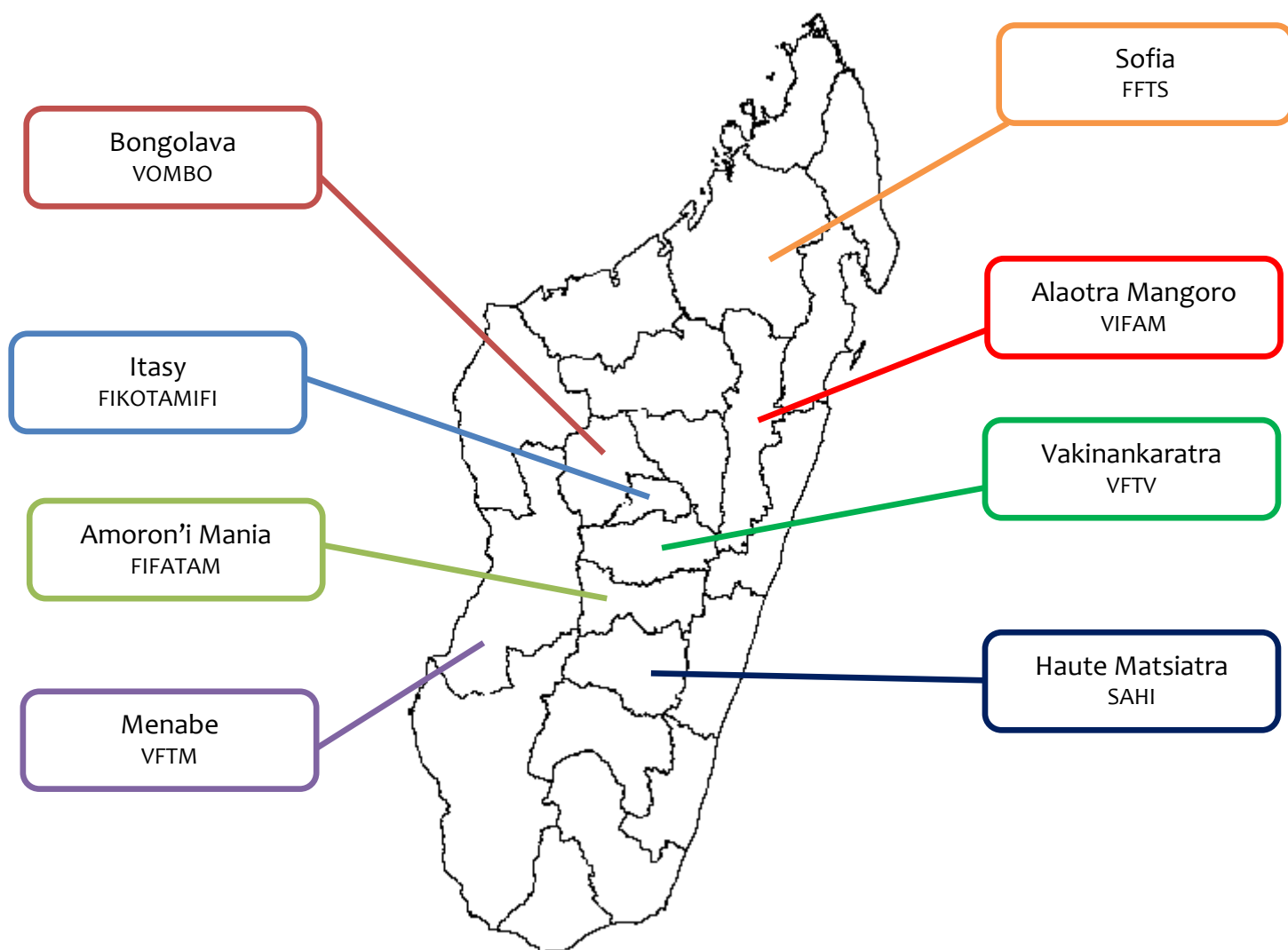
Table des annexes

Annexe 1 : FIFATA et ses huit OPR	56
Annexe 2: Localisation des principaux projets de migration à Madagascar	57
Annexe 3 : Les lois portant sur la migration	58

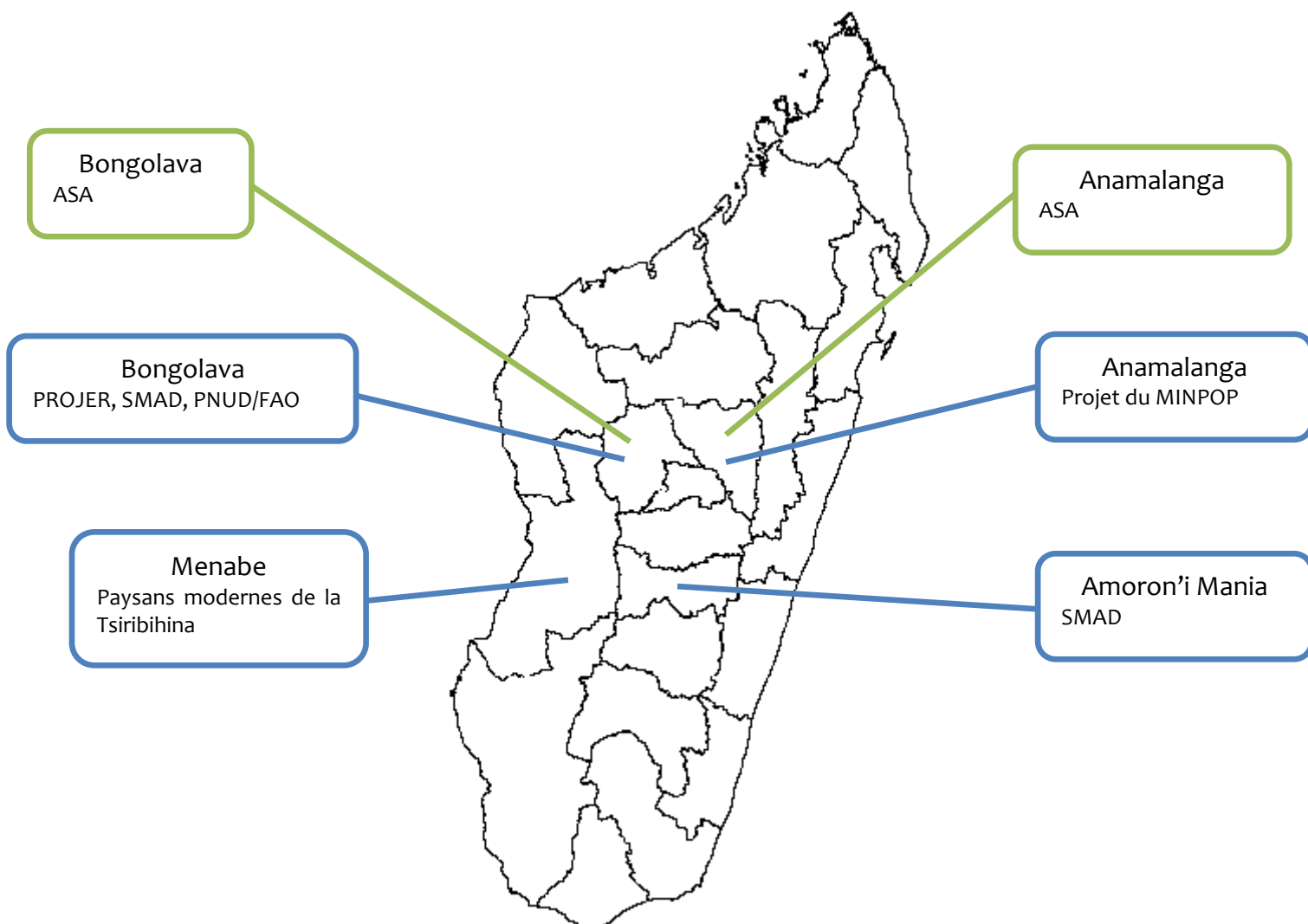
Annexes

Annexe 1 : FIFATA et ses huit OPR

Huit Organisations Paysannes Régionales (OPR) membres de FIFATA sont impliquées dans le Projet Services : cinq fédérations régionales (FIFATAM, VOMBO, VFTM, FFTS, VFTV), deux fédérations sous-régionales (VIFAM, SAHI) et une Union de coopératives (FIKOTAMIFI).



Annexe 2: Localisation des principaux projets de migration à Madagascar



Légende

Projet du gouvernement
malgache

Projet initié par une
association (ONG ou
autre)

Annexe 3 : Les lois portant sur la migration

Textes législatifs	Dispositions
Ordonnance n°73-073 du 1^{er} Décembre 1973 portant orientation du développement rural	Cette ordonnance préconise l'encadrement des migrations par l'Etat. Les zones de départ sont celles qui comportent une forte concentration de population, et les zones d'accueil sont caractérisées par de faibles densités de population et présentent un potentiel suffisant en terres cultivables. « <i>Peuvent prétendre à la qualité des migrants :</i> - <i>les jeunes gens issus des établissements agricoles agréés ;</i> - <i>les ruraux situés dans les zones surpeuplées ne permettant plus l'acquisition d'une exploitation conforme à la superficie de référence de ces zones ;</i> - <i>les citadins désireux d'accomplir une mutation professionnelle. »</i> (Article 29)
Ordonnance n°74-022 du 20 Juin 1974 définissant les orientations du régime foncier et précisant les conditions générales d'exécution des travaux d'aménagement foncier en milieu rural	Les zones de départ et les zones d'accueil sont considérées comme zones d'aménagement foncier (une fois créées, ces zones d'aménagement foncier sont fermées à toute nouvelle occupation privée).
Décret n°74-187 du 20 Juin 1974 portant organisation de la migration	Ce décret identifie les zones de départ et les zones d'accueil : « [...] <i>Sont considérées zones de départ :</i> - <i>Les zones à forte densité de population où les superficies de référence fixées ne peuvent pas être respectées ;</i> - <i>Les zones forestières où tout aménagement risque de passer par la destruction des richesses naturelles existantes.</i> <i>Les zones d'accueil sont :</i> - <i>Les régions sous-peuplées et sous-équipées mais possédant des potentialités agricoles ;</i> - <i>Les grandes propriétés reprises par l'Etat reconnues aptes à l'installation des migrants. »</i> (Article 2). Il présente également l'organisation et la structure des zones de migration : présence dans chaque zone d'accueil d'un Centre de Service technique et financier,

	les migrants doivent participer à la construction de leur logement et de leurs bâtiments d'exploitation ainsi qu'aux frais de construction, au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures collectives. Les candidats à la migration doivent remplir les conditions suivantes : « <i>Peuvent prétendre à la qualité de migrants [...]</i> - <i>Les agriculteurs se trouvant dans des zones surpeuplées ne permettant plus l'acquisition d'une exploitation conforme à la superficie de référence de ces zones ;</i> - <i>Les jeunes gens issus des établissements de formation agricoles agréés ;</i> - <i>Les pionniers du service civique ;</i> - <i>Les citoyens désireux d'accomplir une reconversion professionnelle. »</i> (Article 9) Des indemnités d'installation et des subventions peuvent être accordées aux migrants pour : « <i>Les fournitures agricoles correspondant au premier établissement ; Les frais de premier établissement et d'aménagement. »</i> (Article 14)
Arrêté n°4009/94 approuvant les dispositions du cahier des charges applicables à toutes les zones de migration du 06 septembre 1994	Le cahier des charges est prévu pour les nouveaux migrants mais également pour les anciens installés dans les quatre zones créées depuis 1976 (Ambararatabe, Mandoto, Revato, Zomandao). La participation des migrants aux frais d'aménagement est de l'ordre de 109 299 FMG, payables en 7 ans à partir de la 3^{ème} année d'installation.
Cahier des charges entre le Ministre de l'Agriculture, représenté par le Service de la Migration, et le migrant	Le migrant doit effectuer un stage dans le centre de formation ou la zone d'installation. Il est tenu de construire son habitation et mettre en valeur la zone. « <i>Le morcellement du lot attribué est interdit mais le droit d'exploitation peut être cessible à un membre de la famille si le migrant est défaillant ou s'il vient à mourir. »</i> (Article 22). Concernant l'appropriation : « <i>Tout migrant ayant rempli les conditions de mise en valeur doit préparer un dossier d'acquisition de terre dès que le Service chargé de la Migration lui délivre le certificat correspondant »</i> (Article 29).

